



**SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE**



ARTE MARE

Projeter l'avenir

ACTUALITÉS

*Des milliers
pour
l'amnistie*



ENVIRONNEMENT

*L'eau,
défi
du siècle*



1,60€



SEMAINE CORSE P4 • BRÈVES P21 • AGENDA P26 • BATTÌ P27

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



LE SALON DES Seniors

Palais des Congrès Ajaccio

20 et 21 octobre 2016
Entrée libre - 10h à 18h

Le salon de la retraite et du temps libre...

CONSEILS ■ INFORMATIONS ■ ANIMATIONS ■ THÉS DANSANTS

Pour tout renseignement : 04.42.82.72.09



ARIAVACANCES

SOFITEL

AIR CORSICA

seniors

SCALDERA

ISULAMENTU

ISOLATION

CHAUFFAGE

LIGNAMERIE

VINTILAZIONE

VENTILATION

MENUISERIES



In casa prutetta ùn ci entre fretu !

Vous êtes propriétaire de votre maison individuelle et souhaitez en améliorer le confort !
Bénéficiez d'une rénovation énergétique globale et performante (BBC) de votre maison !

Conception F2ENER.COM | 04 95 10 70 74 |



G



A

Projet régional de 200 logements pilotes

**jusqu'à
15 000 euros
d'aide**

www.aauc.corsica

Retrouvez toutes les informations auprès de votre conseiller Espace Info Energie au :

04 95 72 13 25

ORELI

Outils pour la Rénovation
Énergétique du Logement Individuel



Gauloiserie

La semaine dernière encore en quête de quelques Hormis, Nicolas Sarkozy avec sa citation «*dès que vous devenez français, vos ancêtres sont gaulois*» m'obligea à modifier sérieusement mes recherches.

Après quelques fouilles -même au fin fond du maquis- pas la moindre trace de brogues, casques ou autres olifants. Donc les gaulois, c'est vous ! De type celtique avec comme ancêtre prestigieux Vercingétorix. Celui-là même qui jeta ses armes aux pieds de César après la défaite d'Alésia, qui capitula et abandonna ses troupes marquant ainsi la fin d'une Résistance. Raccourci historique ? Je le concède, mais raccourci pour raccourci...

Sérieusement, qui peut encore vouloir prononcer ce genre de déclaration ? Qui peut croire que ceux qui sont ou veulent devenir français doivent être frappés d'amnésie et oublier leur patrimoine culturel, génétique pour être reconnus et exister au sein d'une Nation ? Comment à quelques mois d'échéances présidentielles, un candidat, quel qu'il soit, peut aller délibérément sur le terrain du populisme pour espérer gagner des voix ?

Réduire une Nation - parce que c'est de cela qu'il s'agit - à des considérations ethnologiques, c'est nier sa richesse culturelle et sa diversité. C'est chercher à séparer au lieu de réunir. Enfin, c'est faire de nouveau rire ce loup haineux qui n'a même plus besoin de polémiquer, de se montrer pour se nourrir des peurs et autres replis sur soi.

Alors non, je ne suis pas gauloise et vous ne l'êtes certainement pas non plus. Nous composons une Nation avec nos racines personnelles qui nous permettent de vivre ensemble, dans le présent, avec ce qui nous unit et ce qui nous sépare.

Vouloir faire le buzz et occuper le terrain avec une chimère ethnologique, c'est abaisser le niveau du débat politique et oublier l'esprit que devra incarner le futur chef de la Gaule... Excusez-moi, chef de la Nation ! ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Un mondu à chi parlà

Ghjè dappoi u 2001 ch'ella hè festighjata a ghjurnata europea di e lingue. Pur-tata da u Cunsigliu di l'Europa, si tene tutti l'anni, ogni 26 di settembre, cù u scopu di sensibilizà a ghjente in quantu à l'impurtanza di l'amparera di e lingue è di valorizà a ricchezza culturale di u Vechju Cuntinente.

Tandu, in stu quadru, sò pruposti programmi d'animazione, ind'i 47 Stati di u Cunsigliu di l'Europa è à prò di l'820 milioni d'europèi. A prumuzione di u plurilinguismu hè u mutore di l'andatura chi hà possutu truvà, ancu ind'è noi, un bellu ricoccu ind'u 2011 per mezu di a creazione di u festivale Linguimondi da a Cullettività Territoriale di Corsica (CTC).

L'astr'eri, u Cuventu San Francescu di Cervioni hà accoltu a sesta edizione di stu ritruvu cù, quist'annu, a callaburazione stretta è sempre dinamica di l'ADECEC. Mentre dui ghjorni, parechji attori di Corsica è d'altrò anu spartutu e so sperienze è e so sperenze in giru à dibattiti è cunferenze assai interessanti, presentati da u prufessore Pasquale Ottavi è Saveriu Luciani, u Cunsiglieru esecutivu incaricatu di a lingua corsa à a CTC.

Frà l'invitati d'onore, ci eranu Fulup Jakez, u direttore di l'uffiziu publicu di a lingua brittona, Patxi Baztarrika, u vice-ministru di a lingua à u Governu autunomu bascu è attuale Presidente di u NPL (Rete per a prumuzione di a diversità linguistica in l'Europa), Mathieu Bergè, u Presidente di l'uffiziu di a lingua basca (Iparalde), è Marta Xirinachs, a sottudirettrice di e pulitiche linguistiche à a Generalitat di Catalogna.

A prima ghjurnata hè stata cunsacrata à a lingua corsa è à a furmazione di i maiò cù l'intervenzione di i rispunsèvuli di a Direzione di a lingua corsa di a CTC, di l'Università, di l'AFPA, di u CNFPT o d'AFLOKKAT. U lindumane, hè stata l'occasione di mette in lume a putenzialità per a Cullettività Territoriale di Corsica d'una «struttura stituzionale da puntillà a pulitica linguistica». Ci anu participatu cù core è stintu i Presidenti Gilles Simeoni è Jean-Guy Talamoni, è tutti l'eletti di u Cunsigliu esecutivu.

«Un mondu à chi parlà» era u mottu sceltu per sta nova urganizazione di Linguimondi. Da apre a Corsica à d'altri circondi è seguità esempi fecondi... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista,

12, Quai des Martyrs de la Libération,

20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication - Rédacteur en chef

Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email: journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA - RÉDACTION1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales - Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO - RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 - 04 95 32 89 95

Annonces légales - Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Marion Patris de Breuil, Manon Perelli,

Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 03191 88773 - ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
**L'ICN recherche
des
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

POLITIQUE

Des milliers pour l'amnistie



Ils étaient nombreux, le 24 septembre, à marcher dans les rues d'Ajaccio pour envoyer un message fort à Paris. La mobilisation, qui s'est déroulée sans aucun accroc, a été l'occasion d'affirmer clairement la position du peuple corse sur la question des prisonniers politiques.

Photos Manon Perelli

Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas vu une mobilisation populaire aussi dense. À l'appel de l'Associu Solidarità, plusieurs milliers de Corses, 10 000 selon les organisateurs, 2 500 selon la police, sont descendus dans les rues d'Ajaccio le 24 septembre dernier, afin de réclamer l'amnistie des prisonniers politiques.

Placée sous le slogan «*Hè ghjunta l'ora di fassi sente*», le but de la manifestation était d'envoyer un message fort à Paris en montrant la mobilisation du peuple corse dans son ensemble sur cette question. Un pari incontestablement tenu haut la main par les organisateurs, tant le cours Napoléon était noir de monde. «*Nous avons fait la démonstration que le peuple corse veut le retour de ses frères emprisonnés*», a ainsi martelé Jean-Marie Poli, le président de l'Associu Solidarità. «*Nous savons que cette journée a été particulièrement scrutée par les services parisiens du ministère de la Justice. Nous avons déjà alerté les plus hauts responsables politiques français sur la volonté des Corses de résoudre ce problème, et aujourd'hui ils en ont fait la démonstration en descendant dans la rue*», a-t-il ajouté.

Parti de la gare sur le coup de 14 h 30, le cortège a remonté le cours Napoléon jusqu'à la place du Diamant, où la foule s'est dispersée, près de deux heures plus tard. Dans le calme et la bonne humeur. Sans aucun accroc. Seuls quelques «*Amnistia è Libertà*» sporadiquement scandés par les manifestants et le bruit de dizaines de bandere claquant au vent sont venus entrecouper les chansons de l'Arcugsi, d'I Surghjenti, d'I Chjami Aghjalesi et autres Canta U

Populu Corsu diffusées par un camion à l'avant du cortège. Dans une mécanique bien rodée, Jean-Marie Poli avait demandé à ce que juste derrière se placent les familles des prisonniers. Plusieurs mètres plus loin, au milieu d'une foule d'anonymes, de nombreux élus insulaires ont pris place. Des élus issus de la majorité territoriale bien sûr, mais pas seulement, puisque Jean-Charles Orsucci et Alexandre Sarrola, respectivement maires de Bonifacio et de Sarrola-Carcopino, avaient rejoint les rangs. Enfin, à l'arrière, des délégations internationales catalanes, basques, sardes ou encore écossaises, avaient également fait le déplacement.

Au terme de la manifestation, alors que sur la place du Diamant la foule s'étendait à perte de vue, seules deux prises de paroles sont venues clôturer la manifestation. Celle de Jean-Marie Poli tout d'abord, puis celle de la vice présidente de l'Associu, Katty Bartoli, qui a lu une lettre des familles des prisonniers.

«*La manifestation d'aujourd'hui est extrêmement importante parce qu'elle montre combien les Corses sont en attente d'un positionnement clair de la part du gouvernement et de l'Etat, tout simplement parce qu'ils sont animés par une aspiration profonde à la justice et à la paix*», a salué le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni. «*Cette mobilisation empreinte de responsabilité mais aussi de détermination doit conduire le gouvernement et l'Etat à comprendre qu'il est aujourd'hui urgent et impératif de solutionner cette question*».

Reste à savoir désormais si le message a bien été entendu par Paris. Les médias nationaux, dans leur grande majorité, ont eux choisi de passer la manifestation sous silence. ■ Manon PERELLI

ENVIRONNEMENT

Une nouvelle station de mesures pour Qualitair Corse

L'observatoire de surveillance de la qualité de l'air a inauguré sa nouvelle station ajaccienne, le 25 septembre, place Abattucci. Située en plein cœur du trafic routier et près du port, celle-ci se veut mieux placée que la précédente pour mesurer les taux de pollution atmosphérique dans la cité impériale.

À l'occasion de la journée nationale de la qualité de l'air, l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air Qualitair Corse a inauguré sa nouvelle station de mesures à Ajaccio, qui succède à celle implantée place du Diamant.

Le choix du lieu pour cette nouvelle station ne s'est pas effectué par hasard. Après un travail en collaboration avec la ville d'Ajaccio, c'est en effet la place Abattucci qui a été choisie pour sa position centrale dans le trafic routier et sa situation proche du port qui permet de mieux mesurer les concentrations en polluants les plus importantes en ville. De facto, cette nouvelle station de mesures permettra à Qualitair Corse d'améliorer et de renforcer la surveillance de la qualité de l'air.

Mais plus loin, la nouvelle station se veut aussi différente des précédentes. «Elle a été pensée pour pouvoir apporter une information au grand public», explique François Alfonsi, le président de Qualitair. «La pollution de l'air, c'est un effort collectif. Nous tous, par nos comportements, y contribuons. Il faut en prendre conscience. Il y a une sensibilisation, une information à faire passer au grand public si nous voulons respirer un air sain, il faut que chacun fasse un effort». Ainsi, sur l'habillage de la station, on retrouve des indications en version bilingue corse/français qui viennent sensibiliser la population aux activités polluantes ainsi qu'à ce que l'on peut faire pour réduire les émissions. Autre nouveauté à noter, grâce à un écran actualisé tous les quart d'heures, la station permet au citoyen d'être informé en temps réel de la qualité de l'air dans la cité impériale.

L'inauguration de cette nouvelle station a également été l'occasion de faire un tour d'horizon de la qualité de l'air en Corse. Si globalement la situation reste certes meilleure que dans les grandes villes du continent, la pollution urbaine qui va crescendo et les pollutions importées par les vents font que l'île a connu une dégradation par rapport aux précédentes décennies. Certaines circonstances atmosphériques conduisent même à des pics de pollution, lors desquels Qualitair a pour mission d'informer le grand public et notamment les gens qui présentent des risques tels que les asthmatiques.. ■ **Manon PERELLI**



Photo Manon Perelli

ICN # 6633

TROIS QUESTIONS À...



HÉLÈNE DE MEYER

conseillère municipale de L'Île-Rousse, adjointe à la culture et à l'événementiel.

La foire de L'Île-Rousse est la plus vieille de Corse: cette édition, du 23 au 25 septembre était la 187^e. Elle a connu des changements, elle a tremblé parfois, malgré tout elle est toujours là. Que représente son organisation ?

C'est un nouveau comité des fêtes qui a repris cette foire il y a trois ans, avec pour but de restaurer la foire sous son ancienne forme, c'est-à-dire une foire festive. La version précédente, qui avait pour thème «Les 5 sens», ne faisait pas l'unanimité. On a donc décidé de reprendre la formule originelle avec la braderie, les manèges et l'artisanat. On a aussi voulu la déplacer dans le temps. Initialement prévue début septembre, elle se déroule désormais à la fin du mois. C'est un pari que nous avons pris de changer cette date pour prolonger la saison et aujourd'hui on peut dire que ce pari est gagné puisque personne n'évoque la foire en début de mois. Nous faisons aussi en sorte de faire participer les associations locales comme l'amicale des pompiers, le football Balagne Île-Rousse ou encore le sport pétanque Île-Rousse Balagne qui tiennent des buvettes. D'autres associations caritatives comme le Secours catholique ou le Lion's club ont des stands.

Qu'est ce qui fait finalement l'âme de cette foire, qui fait qu'elle a tenu tout ce temps malgré les changements ?

L'âme de cette foire, c'est avant tout L'Île-Rousse et les Île-roussiens, on s'en rend compte dans l'organisation, tout le monde participe et agit dans l'intérêt collectif. Tout le monde travaille pour que ces trois jours soient réussis. Les habitants aiment cette foire et sont fiers de la voir perdurer. Elle se veut aussi festive, donc elle attire du monde, on le voit surtout avec les manèges, très appréciés des plus jeunes, ou la braderie.

Justement la foire de L'Île-Rousse est une foire festive, sans thème précis, mais à l'heure où les autres foires se réunissent au sein de la fédération des foires rurales artisanales et agricoles de Corse (FFRAAC) pourquoi ce choix ?

Pourquoi pas la FFRAAC ? Tout simplement parce que la fédération oblige à ne faire que de l'artisanat ce qui, à nos yeux, représenterait une fermeture. On se priverait ainsi de beaucoup de choses et la foire y perdrait, tant au niveau de sa fréquentation qu'au niveau de sa rentabilité. Grâce à ce choix, nous pouvons offrir des concerts d'une grande qualité tous les soirs (Jean - Charles Papi, Chjami Aghjalesi et Vogulera cette année) et tout le monde y gagne, à commencer par les artisans. Donc la foire de L'Île-Rousse restera une foire festive. ■

Propos recueillis par Pierre PASQUALINI.

Photo Pierre Pasqualini

MICHÈLE CORROTTI

Projections d'avenir

*Par le passé, Arte Mare
a piqué sa crise,
dégainé son polar...
Cette année, il prédit l'avenir!
Du 1^{er} au 8 octobre, au théâtre
de Bastia, gens de cinéma,
scientifiques, écrivains, artistes
scrutent le futur tous azimuts.
C'est aussi l'occasion,
dans un contexte de crise,
de s'interroger sur le sort des festivals.
Entretien lucide, et sans boule de cristal,
avec Michèle Corrotti,
présidente d'Arte Mare.*

Propos recueillis par Timothy LEONCINI

Quel avenir pour l'humanité... Un film vous vient-il en tête?

Si les blockbusters américains ont raison, l'avenir s'annonce relativement sombre. Je pense à un film qui est passé à la télévision récemment, *Le Labyrinthe*. Il fait partie de ces films post-apocalyptiques qui montrent une humanité en grand désarroi, rongée par les mêmes maux qui nous atteignent aujourd'hui, et bien sûr sont aggravés. C'est très sombre, l'humanité est en déshérence, écrasée par des pouvoirs obscurs, la planète est ruinée écologiquement.

Vous pensez que c'est une vision juste de notre futur?

Ce cinéma tient du grand guignol et se fait l'écho des peurs millénaristes. Il est aussi le miroir déformant d'une réalité: oui la planète ne va pas très bien, on s'accorde de plus en plus sur les diagnostics. Mais je pense que l'on peut croire en l'infinie plasticité de l'homme, en sa capacité de création et de réaction. Comme d'habitude, je n'ai aucune réponse – étant une cervelle confuse – mais nous allons entendre ce que les scientifiques, écrivains et intellectuels invités ont à nous dire de ce futur de l'homme. Et si on pense aux avancées de la robotique, à tout ce que l'homme est en train de construire, on ne peut être qu'émerveillé! Spécialistes de la robotique, anthropologues sont aussi au rendez-vous et interrogeront le rapport qu'a l'homme à l'animal pour imaginer celui que nous aurons avec les robots. Le maître de la science-fiction française, Pierre Bordage, est aussi de nos invités. Ces gens, dont le travail est porté vers l'avenir, auront énormément de choses à nous en dire.

Quels films illustreront le mieux la thématique 2016 selon vous?

Je suis bien embarrassée... J'ai envie de dire que j'ai découvert avec plaisir le court-métrage *ON-OFF* de Thierry Laurens, car pendant une poignée de minutes, on se croit vraiment dans l'espace. Pour ce qui est des longs métrages, je ne pense pas que notre critère de sélection soit la description de l'avenir, mais leurs qualités filmiques. *La belle verte* de Coline Serreau n'est sans doute pas son meilleur film, mais c'est un sorte de rêve, qui reprend la littérature du XVIII^e siècle imaginant des E.T qui observent notre manière de vivre sur terre, et en sont d'ailleurs complètement atterrés.

Comment voyez-vous l'avenir de la création cinématographique en Corse?

Là, on ne peut qu'être optimiste, non? La Corse a des cinéastes qui ont un parcours tout à fait intéressant. Je pense à Thierry de Peretti, Gabriel Le Bomin, ou des cinéastes qui ont des attaches en Corse comme Pierre Salvatori, Jean-Pierre Améris... À Gérard Guerrieri qui produit, avec des moyens limités, des longs métrages excentriques, loufoques et audacieux qui lui ressemblent: un tour de force qu'il faut saluer. Dans le documentaire, Marie-Jeanne Tomasi fait un boulot constant et fidèle à ses choix. Je sais que j'en oublie, mais il y a un énorme potentiel.

Et que dire pour l'avenir d'Arte Mare lui-même?

C'est une question d'une telle acuité que nous organisons un débat le 2: Quel avenir pour nos festivals? Les subventions publiques ont baissé d'abord de moitié, puis aux deux-tiers. Le festival essaye pourtant chaque année de fournir autant de films, d'invités, d'animations que par le passé. Ça ne se fait pas sans d'énormes efforts de la part de l'équipe de bénévoles, une implication colossale. Parfois, nous nous demandons s'il n'y a pas une limite à ce que nous pouvons faire et

porter, et si le rétrécissement du budget du festival ne risque pas de l'amoinrir, voire de le faire disparaître. Les budgets de la culture ne sont pourtant pas les plus importants – on se souvient du 1% culturel. Les dotations de l'État diminuent, la région a d'énormes difficultés. La CTC a dû recourir à l'emprunt: on comprend très bien qu'elle ne peut dépenser l'argent qu'elle n'a pas. Les mairies sont dans le même pétrin. Du côté du Conseil départemental, on se heurte à une autre problématique: sa disparition à terme. Ce n'est donc pas une mauvaise volonté politique mais plutôt une difficulté à gérer des budgets de plus en plus étroits. Une solution provisoire pour l'avenir serait de mutualiser les moyens, regrouper des festivals, bref une réflexion sur l'équilibre de la saison culturelle et les choix qu'il faut faire.

Malgré les coups durs, Arte Mare, né en 1982, a cela dit su résister. Qu'est-ce qui fait sa force?

Je pense qu'on y trouve toujours l'écho de l'enthousiasme des débuts: c'est un festival enthousiaste. L'équipe est certes vieillissante, mais composée de gens qui ne baissent pas les bras, qui luttent, malgré les difficultés rencontrées. Mon inquiétude se porte sur une relève – ou son absence – de militants culturels.

Le futur immédiat s'annonce en tout cas gourmet puisque le festival se double d'une semaine gastronomique. Ou est-ce une invitation à vivre pleinement le présent?

Il y a bien entendu dans toute fête un *Carpe Diem* qui ne s'ignore pas. Le festival, fête du cinéma, des arts, de la littérature, est aussi fête de la culture dans ce qu'elle a de plus délectable, c'est-à-dire la gastronomie. Nous avons la chance de bénéficier de l'aide de chefs étoilés, de producteurs de tout ce que la Corse élève ou cultive de meilleur. Nous proposons donc cette découverte de la gastronomie corse tous les soirs. Et n'oublions pas le vin!

Vous êtes secrétaire de l'association Diagonale fondée fin 2015, qui regroupe quatre festivals de cinéma corses. Quel bilan tirez-vous après 9 mois?

Ce qu'il y a eu déjà de très intéressant c'est que ces festivals ont appris à mieux se connaître, appris du travail des autres. Des collaborations se sont mises en place. Alix Ferraris, qui préside l'association, est très dynamique, dévoué. On peut aussi penser que ces festivals sont purement associatifs, ils ne s'appuient sur aucune entreprise, aucun commerce, ne fonctionnent vraiment que sur le bénévolat. Nous avons donc les mêmes difficultés et pouvons réfléchir ensemble à la consolidation de nos manifestations, mais aussi aux aides que nous pouvons apporter à la création cinématographique, et surtout la création cinématographique corse.

Puisque Arte Mare prédit l'avenir, quel sera le thème de 2017?

Il devrait s'intituler Arte Mare à la Une et sera donc centré sur le journalisme, avec des films comme *Citizen Kane*. Nous inviterons des journalistes, car le journalisme est drôlement photogénique et le cinéma s'y est beaucoup intéressé.

Vous êtes co-auteur de deux romans. Les voyez-vous, dans un avenir plus ou moins proche, portés à l'écran?

J'adorerais! D'autant que j'ai écrit certaines pages en «les voyant vraiment», mais le futur c'est surtout LE troisième livre... ■

Savoir + : www.arte-mare.corsica/

Invités thématiques: Anna Karina, Coline Serreau, Yann Arthus-Bertrand, Nicolas Hulot, Françoise Nyssen, Pierre Bordage, Pascal Picq, Michel Chevalet, Jean-Didier Vincent, Antoine Orsini, Jérôme Gattaceca.

Jury longs métrages: Marie-Christine Barrault, Jean-Didier Vincent, Patrick Mille, Annie Gregorio, Sandrine Taddei, Laurent Bénégui.

Jury courts métrages: Christophe Alévêque, Anaïs Carpita, Kevin Lameta, Isabelle Gibbal-Hardy, Marie-Jeanne Nicoli, Cédric Appietto.

Jury films corses: Serena Reinaldi, Zeldia Colonna-Desprats, Alix Ferraris, Jocelyne Casta, Ghjermana de Zerbi.

«Nous allons entendre ce que les scientifiques, écrivains et intellectuels invités ont à nous dire de ce futur de l'homme»

TROIS QUESTIONS À...



JEAN-CLAUDE ALBERTINI

conseiller municipal de Vescovato, responsable des sports.

La première fête du sport à Vescovato, organisée en semi nocturne le 23 septembre, a été un succès. À quoi l'attribuez-vous ?

Il est le symbole de la politique sportive et associative de l'équipe municipale. La commune œuvre en ce sens depuis de nombreuses années, et les équipements sportifs dont nous disposons en témoignent. Notre jeune équipe travaille dans la même direction et nos efforts conjugués sur la durée font que nous avons aujourd'hui à la disposition des jeunes et moins jeunes des infrastructures sportives de qualité dont profite un tissu associatif dense et diversifié. Pas moins de 16 associations qui agissent sur le territoire et représentent à elles seules 1200 adhérents ou licenciés étaient présentes à cette fête du sport. Lorsqu'on dispose d'un effectif aussi riche, c'est plus facile de convaincre. Les uns ont drainé les autres.

Quels étaient les objectifs ?

Permettre la mise en valeur des associations sportives présentes sur la commune et faire découvrir au public la diversité des activités proposées. Certaines de ces associations comme le football et le basket ball par exemple, ont un vrai vécu. Elles font partie de notre histoire. D'autres grandissent bien à Vescovato et nous leur accordons une vraie attention. Ces associations bénéficient de la mise à disposition à titre gratuit des installations sportives communes, du terrain de football, du dojo et de la salle des sports. Et puis il y a le parcours de santé qui fait le bonheur des marcheurs ou simples promeneurs. Nous avons un vrai pôle sportif. Cela témoigne de la vitalité de la commune, de son investissement pour le développement de la pratique sportive.

Le sport facteur de développement ?

Ce n'est plus à démontrer. Mais c'est surtout un facteur d'enseignement de valeurs qui nous correspondent, du respect de l'autre, de l'échange et de l'abnégation. C'est donc naturellement que nous sommes impliqués dans ce domaine. Après la création du parcours de santé et du city stade, nous débiterons prochainement la réfection de la salle des sports avec le remplacement du sol existant et des gradins. Le sport est aussi facteur de solidarité. C'est sous son signe que nous avons placé cette première fête du sport : la recette de la buvette sera intégralement versée à l'association «Anton, le combat d'une vie». C'est notre manière, par le biais du sport, de nous associer au combat de ce petit Casinçais de 2 ans, atteint d'une maladie génétique orpheline très rare. Notre première fête du sport aura surtout été celle du cœur. ■

Propos recueillis par Jacques PAOLI

TRANSPORTS

Air Corsica déploie ses ailes vers Charleroi

La compagnie aérienne proposera des rotations vers l'aéroport belge à partir du 26 mars 2017. Une desserte inédite qui à la fois se veut porteuse au niveau du marché touristique, et permettra également aux résidents corses de rallier de nombreuses destinations.

Dès le 26 mars prochain, Air Corsica va s'envoler vers l'aéroport de Bruxelles Sud-Charleroi. En effet, la compagnie aérienne a présenté il y a quelques jours cette nouvelle desserte aérienne inédite qui reliera Bastia et Ajaccio et l'aéroport belge. «C'est un programme particulièrement ambitieux puisque nous allons proposer dès la première année près de 60 000 sièges», dévoile Jean-Baptiste Martini, directeur marketing et commercial de la compagnie. Deux fréquences minimum par semaine seront assurées sur les deux aéroports principaux de l'île, les mercredis et samedis à Bastia, et les jeudis et dimanches à Ajaccio. Des rotations qui pourront monter jusqu'à neuf par semaine en pleine saison. Mais Air Corsica ne compte pas s'arrêter là puisqu'il est prévu que ce programme monte en puissance progressivement sur trois ans. En effet, après une première saison entre mars et novembre 2017, les vols reprendront d'avril 2018 à début janvier 2019, avant d'être annualisés à partir d'avril 2019.

Si la Belgique a été choisie pour cette nouvelle ouverture de ligne c'est tout d'abord parce que le marché touristique y est très porteur. L'image de la Corse y est bien établie, au point que le pays est la deuxième provenance internationale pour l'île. «Le marché belge a été identifié comme une cible prioritaire», souligne à ce titre Philippe Dandrieux, président du directoire de la compagnie. Avec cette ouverture de ligne, la compagnie veut donc insuffler une dynamique inédite à la desserte aérienne entre Corse et Belgique et mettre les deux territoires à seulement 1H30 de vol, grâce à des rotations assurées par ses A320. «Il y a un formidable potentiel à exploiter sur cette ligne», se réjouit le président du conseil de surveillance, Jean Biancucci. La symbolique de Bruxelles est très forte. C'est une ouverture vers l'Union Européenne». Les insulaires ne seront pas non plus en reste avec cette ouverture de ligne et pourront aussi profiter des avantages de cet aéroport situé à 30 minutes de Bruxelles, et proche de nombreuses autres grandes villes telles qu'Anvers, Bruges, mais aussi Lille ou Luxembourg. À noter que Bruxelles Sud-Charleroi compte aussi de nombreux vols low cost à son départ. Le tout avec un tarif particulièrement attractif, puisque le prix d'appel est fixé à 39€ TTC aller simple. «Un tarif inédit», assure-t-on du côté de la compagnie, précisant que bien sûr tous les services offerts habituellement par la compagnie sont compris. Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes. ■ Manon PERELLI

LIÈGE, C'EST FINI!

Avant Charleroi, Air Corsica avait déjà tenté l'aventure belge et avait ouvert une ligne vers Liège. Une expérience pas assez concluante pour la compagnie qui a décidé de fermer cette ligne pour mieux se concentrer sur la nouvelle desserte. ■ MP



Photos Mamon Perelli & DR

De précieux documents à mettre sous clé

S'il est tentant de faire un grand ménage de temps en temps dans toute sa paperasse, certains papiers doivent être conservés durant plusieurs années. On vous aide à faire le tri !

Bon nombre de documents doivent être conservés pendant plusieurs années afin de pouvoir faire valoir vos droits ou de répondre à toute réclamation sur le sujet. Passons en revue les principaux justificatifs à mettre en lieu sûr.

UNE PAPERASSE PERMANENTE

Il y a certains documents dont on ne peut jamais se séparer, à commencer par tous ceux concernant la famille. Actes d'état civil, jugement de divorce, contrat de mariage et autre livret de famille doivent vous suivre ad vitam aeternam bien que des duplicatas puissent être établis en cas de perte.

Afin de pouvoir calculer ses droits à la retraite, tout salarié doit par ailleurs conserver la totalité de ses bulletins de salaire, contrats et certificats de travail durant toute sa vie professionnelle et jusqu'à la liquidation de sa retraite. Une fois le cap franchi, il doit ensuite garder soigneusement tous ses titres de paiement de pension.

2, 5 OU 10 ANS AU CHOIX !

Côté imposition, la paperasse s'accumule moins longtemps. Comptez 3 ans pour les déclarations et avis d'imposition sur le revenu, contre 1 an pour les avis d'impôts locaux (mais 3 ans en cas d'exonération ou d'abattement). De même, vos relevés de compte et talons de chèque doivent demeurer entre vos mains pendant 5 ans, tandis que les contrats et autres justificatifs d'assurances doivent être

conservés pendant 2 ans.

Ne vous avisez pas non plus de bazarder tous les documents liés à votre ancienne voiture ! En cas de problème, vous devez pouvoir fournir toutes les factures d'achat et de réparations durant la durée de conservation du véhicule mais également jusqu'à 2 ans après sa revente.

Quant aux factures, tout dépend de qui les a émises : comptez 5 ans pour l'électricité, le gaz et l'eau, 1 an pour la téléphonie et 2 ans pour la preuve de restitution de matériel [box].

LA FORCE DU PAPIER

Parce que de telles archives prennent vite de la place, certains pourraient être tentés de numériser tous ces documents pour se débarrasser de leur version papier. Grave erreur ! Un document fourni par une entreprise ou une administration sur un format papier perd toute valeur juridique en cas de copie numérisée. S'il est possible de fournir des photocopies à certaines occasions, les autorités peuvent en effet toujours exiger de produire l'original.

À l'ère du numérique, de plus en plus de justificatifs sont toutefois numérisés par les prestataires eux-mêmes (électricité, téléphonie, relevés de compte et même impôts) et envoyés par e-mail aux particuliers. Dans ce cas bien entendu, ces documents ont la même valeur juridique que les anciennes versions papier et obéissent aux mêmes durées de conservation. ■ Julie POLIZZI

CREATION DE SOCIETE

N° 01

« TRABACCHINA »

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.000 Euros
Siège social :
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 23 septembre 2016, enregistré au SIE d'Ajaccio le 26 septembre 2016, bordereau n°2016/610, case n°2 ; Il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : TRABACCHINA
Capital : 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 AJACCIO.

Objet : L'acquisition de terrain, l'aménagement, la construction d'immeubles, la vente par lots ou en bloc.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérants : Messieurs **Antony PERRINO** et **Frédéric NAU**, sont désignés statutairement en qualité de gérants non associés.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.
Antony PERRINO,
l'un des gérants.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Ajaccio du 26/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ALAGA

Siège : Chemin de Lisa, Immeuble Lisa, Route du Vittulo, 20090 AJACCIO

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : - Activités de loisirs et récréatives.
- Location de matériel de loisirs et de sport à domicile.

- Organisation de manifestations sportives et de loisirs à domicile.

- Petite restauration et vente de boissons non alcoolisées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **Anthony BEU-HORRY-SASSUS**, demeurant Chemin de Lisa, Immeuble Lisa, Route du Vittulo, 20090 AJACCIO

Directeur général : Madame **Anaïs MARCHEGAY**, demeurant Chemin de Lisa, Immeuble Lisa, Route du Vittulo, 20090 AJACCIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 03

- A J O -

Société Civile
Au capital de 2.000 Euros
Siège social :
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 15 septembre 2016, enregistré au SIE d'Ajaccio le 26 septembre 2016, bordereau, n°2016/610, case n°3 ; Il a été constitué une Société Civile :

Dénomination sociale : A J O

Capital : 2.000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

Siège : Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 AJACCIO

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration de toutes valeurs mobilières.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur **Antony, Ange PERRINO**, demeurant Résidence Parc Impérial - Le Trianon, route des Cèdres - 20000 AJACCIO, est désigné statutairement en qualité de gérant non associé pour une durée illimitée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention.
Antony, Ange PERRINO, gérant.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 20/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LAABO

Siège social : 2, Rue Jacques Faggianelli, 20200 BASTIA

Objet social : - Négoce de matériaux et produits de seconds oeuvre, finitions, décoration, menuiseries intérieures et extérieures,

- Etudes de conception et d'aménagement intérieur

- Dessin et fabrication de produits finis

- Stock, transport, fourniture et pose

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1.500 Euros
Gérance : Mr **Pierre, Jean, Bruno, MONTI**, demeurant 2, Rue Neuve, Saint Roch, 20200 BASTIA

Immatriculation de la Société au R.C.S de Bastia

Pour avis - La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/09/2016, il a été constitué une société

Dénomination sociale : TIZZA NAUTIC
Siège social : 13 RESIDENCE SANTA BARBARA, 20100 SARTENE

Forme : SASU **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** la réparation et l'entretien de bateaux

Président : Monsieur **BELHADI Hafid** demeurant : 13 résidence Santa Barbara, 20100 SARTENE élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 06



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DÉNOMINATION : SAS E PETRE

CAPITAL : MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200 €) divisé en CENT VINGT (120) actions de CENT EUROS (100 €) chacune.

SIÈGE : Rotani - 20270 ALERIA

OBJET : En France et à l'étranger : l'acquisition et la gestion de tous droits sociaux, prises de participation et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; la conduite de la politique du groupe et contrôle des filiales ; la prestation de services, représentations, intermédiaires, publicité, gestion administrative ou comptable ; l'assistance en matière commerciale, technique, administrative et financière.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

AGRÈMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : Monsieur **Dominique GARCIA**, demeurant 8 rue Tonduti de l'Escarène - 06000 NICE

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à SARTENE en date du 10 Juin 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI CASA CARABONA

Siège social : 11 Rue Jean Jaures, 20137 - Porto-Vecchio

Objet : La société a pour objet l'acquisition de tous terrains ou immeubles, la réalisation et la construction de tous ensembles immobiliers qui pourront être autorisés, la location et la vente en totalité ou par lots desdits terrains ou immeubles ainsi acquis ou édifiés, ainsi que l'achat de biens immobiliers quelqu'en soit l'usage envisagé, professionnel, d'habitation, commercial ou autres, en vue de les louer ou de les vendre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 Euros, composé de 100 parts sociales de 100 Euros chacune

Gérance : Monsieur **METAILS Frédéric**, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Chemin de Covasina - résidence Matonara, gérant statutaire, nommé pour une durée illimitée

Cession de parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés

Immatriculation au RCS d'Ajaccio

Pour Avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 21/09/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : VALESIA GESTION

Siège social : Maison près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia

Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères à caractère agricole, commercial et industriel.

La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 10.522.500 €, constitué d'apports en nature au moyen des apports de titres de la SCEA TERRA CORSA.

Gérance : Mr **SIMON, Félix, Jean Marie ANDREANI**, demeurant : Marina II, 20110 Propriano.

Clauses relatives aux cessions de parts : - dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 23/09/16, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : La propriété, administration, exploitation par bail

Dénomination : SCI MIRA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Siège : Chez Mr Bonnaffous Daniel, 214 Bd des Oliviers, Marine de Davia, 20220 Ile-Rousse

Gérant : **Bonnaffous Linda**

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Capital : 2000 Euros

Pour avis,

le gérant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à AJACCIO [20000] du 1er août 2016, il a été constitué la Société Civile suivante :

Dénomination : SANTA LINA PANORAMIQUE

Siège : Les Terrasses de Balestrino, Bât B, AJACCIO [20000]

Durée : 99 années

Objet : Acquisition d'un terrain à bâtir en vue de procéder à l'édification d'un immeuble à usage d'habitation, vente en totalité ou par fraction dudit immeuble.

Capital social : 5.000 €

Apports en numéraire : 5.000 €

Gérant : M. **Jean-Dominique Pascal POZZO DI BORGO** époux séparé de biens de Mme Nicole Antoinette ARRIGHI, demeurant à AJACCIO [20000], Les terrasses de Balestrino, Bât B, AJACCIO [20000]

Immatriculation au RCS de : AJACCIO [20000]

Pour avis et mention, le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/09/2016, il a été constitué une SCCV dénommée :

A NEPITA

Siège social : chez maisons prestige et tradition, boulevard louis campi, résidence les jardins de boddicione, 20090 AJACCIO

Capital : 1.000 €

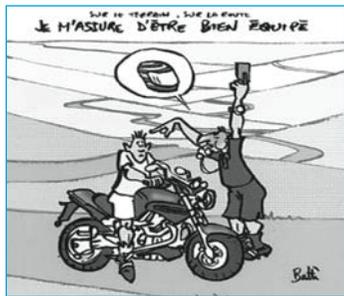
Objet : L'acquisition sur la commune d'Ajaccio, à San Biaggio d'une parcelle de terrain à bâtir. La construction sur ces terrains d'un ensemble immobilier en vue de sa vente à tous tiers. L'acquisition, la gestion l'administration, l'exploitation par location, à l'exception de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire.

Gérant : M. MIGNUCCI Dominique Lieu-dit Maccine, Lot. les Asphodèles, 20167 ALATA

Co-Gérant : Mme MIGNUCCI NÉE VACCA Maria, Lieu-dit Maccine, Lot. les Asphodèles, 20167 ALATA

Cession des parts sociales : Toutes les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.



N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date à Penta di Casinca du 20 septembre 2016 a été constituée la société **VALLICELLI 2016**, Société Civile de Construction Vente au **capital** de 10.000 euros, dont le **siège social** est à Penta di Casinca [2013] Zone Artisanale de Folelli, ayant pour **objet** : la construction d'immeubles sur les communes de Vescovato et Venzolasca (Haute-Corse) en vue de leur vente à tous tiers, en totalité ou par fractions, l'acquisition préalable des terrains d'assiette de ces constructions. La société Brandizi Promotion dont le siège est à Penta di Casinca [2013] Zone d'Activités de Folelli [439 415 688 RCS Bastia] a été désignée en qualité de **gérante**. La **durée** de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Les **cessions**, sauf consenties à des associés ou aux conjoints de l'un deux ou à des descendants ou ascendants du cédant, sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 15/09/2016, il est constitué une S.A.S.

DENOMINATION :

S.A.S. CASINC'AGRUMES

OBJET : Production et exploitation agricoles.

DUREE : 99 ans.

SIEGE : Chez M. Andréani, chem. du Macchione, 20600 Bastia.

APPORTS : En numéraire.

CAPITAL : 1000 Euros.

PRESIDENT : Jean Baptiste Andréani.

CLAUSES D'AGREMENT : Pour cessions à des non associés.

RCS : Bastia.

DL DIFFUSION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20-09-2016 fait à Vescovato [2B], il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME :** Société par Actions Simplifiée **DENOMINATION :** DL DIFFUSION **SIEGE SOCIAL :** Le Verger des Oliviers - N° 2 - 20215 Vescovato

OBJET : La société a pour objet la vente et la pose directement ou par l'intermédiaire de sous-traitants de menuiserie ainsi que tous produits d'équipement de la maison et des bâtiments publics et privés tels que cuisines, placards, rampes, clôtures sans que cette liste soit limitative. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 500 euros entièrement libéré **PRESIDENT :** Monsieur DI LUNA David né le 29-11-1987 à Bastia [2B], demeurant Le Verger des Oliviers - N°2 - 20215 VESCOVATO, de nationalité Française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : BICHJERU

Forme juridique : SASU

Capital social : 1000 €

Siège social : Monte U Carogno, 20290 Monte

Objet : Vente ou location de gobelets et toutes activités commerciales qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pouvant favoriser son extension ou son développement

Durée : 99 Ans

Présidente - Directrice Générale : TROJANI Serena. Née le 04 juillet 1969 à Monte (Haute-Corse) demeurant à 10 Place Vincetti, 20200 BASTIA de Nationalité Française

La **société sera immatriculée** au RCS de BASTIA.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/09/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** SCI JBC IMMO **Objet social :** Acquisition Immeubles, constructions, vente ou mise en location de ces biens **Siège social :** 41 PONT DE L'OSO, Résidence L'Ortu di L'Oso, 20137 Lecci. **Capital :** 2000,00 € **Durée :** 99 ans **Gérance :** M. TILLOUX Jean Paul, demeurant 41 PONT DE L'OSO, Résidence L'Ortu di L'Oso, 20137 Lecci **Clause d'agrément :** Cession libre entre associés ainsi qu'à leurs conjoints, descendants. Dans les autres cas cession soumise à agrément. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 27 septembre 2016, il a été institué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination Sociale :

LE PETIT CAPRICE

Capital : Mille cinq cent euros (1.500 €) divisés en cent cinquante (150) parts de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées

Siège social : 26, rue Jean-Paul Pandolfi - 20110 Propriano

Objet social : Achat et vente de stock d'articles de prêt-à-porter, de chaussures, bijoux, décorations et accessoires divers, la création ou l'acquisition de tous autres fonds ou établissements de même nature, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.500 €

Président : Mademoiselle CHRISTODOULATOS Aurore née le 02 mai 1980 à Bastia [2B], célibataire, de nationalité française, demeurant : «26, rue Jean-Paul PANDOLFI - 20110 PROPRIANO»

La **société sera immatriculée** au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privée en date du 20 septembre 2016, il a été constitué une SAS :

Dénomination : Brand Consulting

Siège Sociale : Lieu-dit Corba Bala - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1000 EUR

Objet : Conseil et assistance aux entreprises du secteur de l'industrie textile et de la maroquinerie notamment, mais non exclusivement, en matière de stratégie et de production industrielle, en matière de gestion de la relation client, de communication et de management.

Durée : 99 ans

Président : Camille Bouvier

RCS : Ajaccio.

MODIFICATION
SIEGE SOCIAL

N° 19

Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 14 septembre 2016, les associés de la société «ARIA», Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 € [RCS BASTIA 808 593 248], ont décidé de transférer le siège social de « Lieu-dit Chinchine - 20600 FURIANI » à « Lieu-dit Volpajo - 20600 FURIANI » et ce à compter rétroactivement du 7 juillet 2016.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ
« SICO INGENIERIE »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 6.000 Euros

Siège social : Biguglia [20620]

Zone Industrielle de Tragone

Lot Ascosa - En cours de transfert

505 056 861 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20620] BIGULIA - Zone Industrielle de Tragone - Lot Ascosa à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 13 juin 2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 21

SIMONGIOVANNI
MATERIAUX - SIMAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 400.000 euros

Siège social :

Zone Industrielle du Vazzio

20090 Ajaccio

312 300 858 RCS Ajaccio

Suivant décision du 29 août 2016, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du Campo Dell'Oro, Route de Sartène, 20000 Ajaccio au **Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO** à compter rétroactivement du 20 juin 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL

N° 22

LSEE

S.A.S. au capital de 1.087,00 euros

Siège social : Incubateur Inizia

Immeuble Castellani,

Quartier Saint-Joseph,

20090 Ajaccio

809 569 254 R.C.S. Ajaccio

CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'un Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juillet 2016, enregistré à AJACCIO, le 19 Septembre 2016, bord n°2016/598, case n° 6. Le capital social qui était de 1.087,00€ a été augmenté d'une somme de 326 € et porté à 1.413,00 € au moyende la création de 3.260 actions nouvelle de 0,10 € chacune, assorties d'une prime d'émission totale de 599.840 €, entièrement souscrites et libérées en numéraire. Modification en conséquence des articles 6, 7 & 8 des statuts. L'inscription modificative sera effectuée au R.C.S. de AJACCIO.

"ICN" TEL 04 95 32 04 40

N° 23

BOUCA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 60.000 Euros
 Siège Social : 6 cours Grandval
 20000 Ajaccio
 R C S : Ajaccio 442 872 081

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 septembre 2016, enregistrée au SIE d'Ajaccio, le 26/9/2016 bordereau 2016/610 case 1a adopté les résolutions proposées aux termes desquelles :

- En l'absence d'opposition au projet de réduction du capital social de 60.000 € actuel de 59.400 € pour le ramener à 600 € par voie de réduction du nominal de 1.000 € à 10 € ; le produit de cette réduction au nominal sera affecté au compte 'associés-capital non appelé' à raison de 990 € par part, soit un total de 59.400 €, décidée en AGE le 09/8/2016, cette réduction est devenue définitive

- L'article 7 des statuts relatifs au capital social est modifié ainsi :

*** Ancienne rédaction :
Total des apports**

La valeur totale des apports est de : SOIXANTE MILLE EUROS (60.000 EUR) dont la contre-valeur en Francs, indiquée à titre informatif, est de TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS ET VINGT CENTIMES [393.574,20 FRF].

Capital - Répartition

Le capital social est fixé à la somme de : SOIXANTE MILLE EUROS (60.000 EUR) dont la contre-valeur en Francs, indiquée ici à titre informatif, est de TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS ET VINGT CENTIMES [393.574,20 FRF].

Il est divisé en 60 parts, de MILLE EUROS (1.000 EUR) dont la contre-valeur en Francs, indiquée ici à titre informatif, est de SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE NEUF FRANCS ET CINQUANTE SEPT CENTIMES [6.559,57 FRF] chacune, numérotées de 1 à 60 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Madame Claude BOUILLLOUX
 La pleine propriété des parts numérotées de 1 à 20,

Madame Pascale PICARD

La pleine propriété des parts numérotées de 21 à 40,

Madame Vannina NUCCI

La pleine propriété des parts numérotées de 41 à 60,

*** Nouvelle rédaction :
Total des apports**

La valeur totale des apports initiaux était de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000 €) ; par décision unanime des associées réunies en assemblée générale extraordinaire le 05 août 2016, la valeur totale de ces apports non libérés a été ramenée à SIX CENTS EUROS (600 €).

Capital - Répartition

Le capital social est réduit à la somme de SIX CENTS EUROS (600 €), par diminution de la valeur nominale des parts, initialement de MILLE Euros (1.000 €), ramenée à DIX Euros (10 €).

Il est divisé en 60 parts de DIX Euros (10 €) chacune, numérotées de 1 à 60, attribuées aux associées dans la proportion suivante ; savoir :

- Mme Claude BOUILLLOUX, la pleine propriété des parts n° 01 à 20 : 20 parts

- Mme Pascale PICARD, la pleine propriété des parts n° 21 à 40 : 20 parts

- Mme Vannina NUCCI, la pleine propriété des parts n° 41 à 60 : 20 parts

Les formalités légales seront déposées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérante.

N° 24

MODIFICATIONS

Le 4 août 2016, les associés de la SARL L'AZIANA, au capital de 38.113 euros, dont le siège est à BASTELICA [20119], immatriculée 423.366.699 RCS AJACCIO, ont décidé d'augmenter le capital de 1.887 euros conduisant à un nouveau capital de 40.000 euros, par incorporation de réserves et augmentation de la valeur nominale des parts sociales pour les porter à 16 euros. Le capital a ensuite été réduit de 4.160 euros par voie de rachat de 260 parts sociales pour le ramener à 35.840 euros. La réalisation définitive de la réduction de capital a été constatée le 5 septembre 2016 avec effet rétroactif au 4 août 2016. L'article 9 des statuts a été corrélativement modifié. Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 25

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

« ACIMA »

Exploitation Agricole
 à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7.500 €,

Siège social : 20244 San Lorenzo
 RCS Bastia N° 822 044 376

Au terme d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique en date du 31 Août 2016, il a été décidé que l'exercice social commencera le Premier Août de chaque année pour se terminer le 31 juillet, celui-ci était primitivement calqué sur l'année civile et de modifier en conséquence l'article 26 des statuts.

Pour Avis,
 La gérance.

N° 26

SARL EXABURO

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 177.100 euros

Porté à 200.200 euros

Siège social : Lieu-dit Vigna Majo,

Rond-Point du Casino,

20110 Propriano

RCS Ajaccio 435 381 868

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 23.100 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 8 - Capital social

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 177.100 euros

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 200.200 euros

Aux termes de cette assemblée, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Vente de mobiliers, objets et compléments, aménagement intérieur extérieur, décoration et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 27

L.T.D.

Société à Responsabilité Limitée transformée en Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 7500 euros
 Siège social : Route de l'Ospedale,
 Lieu-dit Analogua
 20137 Porto-Vecchio
 447 858 283 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération du 9 septembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7500 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Frédéric SAULI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIETE :** M. Jean, Michel SAULI demeurant Analogua, Route de l'Ospedale, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis,
 le Président.

N° 28

OLIVIER BLEU IMMO

S.A.S. au capital de 1.500.000 Euros
 Siège social :

9, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia

R.C.S. Bastia 521 243 535

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 01/12/2015, décide :
 - d'étendre l'objet social à l'activité de : "L'exploitation directe d'EHPAD, résidences seniors, résidences de tourisme et plus généralement toutes locations en meublé, saisonnières ou à l'année avec prestations de services" à compter de ce jour,

- de nommer à compter de ce jour : La SARL KALLISTE REVISION COMPTABLE, représentée par Mr Antoine VINCENZI domiciliée Parc Technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo 20600 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, Mr Paul, Jean, Emile FLACH, domicilié Parc Technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo 20600 BASTIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant. pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

Pour avis,
 Le Président.

N° 29

**DIVERS PRIM&A**

SAS au capital de 5.450.000 €
 Siège social :
 9 Boulevard du Général de Gaulle
 20200 Bastia
 RCS Bastia 477 676 894

L'assemblée générale du 1er septembre 2016 a décidé d'étendre d'objet social et l'activité de la société, à compter de la même date, aux activités hôtelières et para-hôtelières, l'exploitation en hôtellerie de tous établissements, la petite restauration avec vente de boissons non alcoolisées, l'organisation de séminaires et d'événements. Mention au RCS de BASTIA.

N° 30

L'ESCALE LOUNGE

Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000.00 €
 Siège social : 5 rue Chanoine Leschi
 20200 Bastia-817 633 316 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique du 21 septembre 2016, il résulte que : Madame Maria SAFFOUR épouse REBAUDI demeurant à BASTIA [20600 Haute Corse] Les Logis de Montesorro - Bâtiment K51 a été nommée présidente de la société en remplacement de Madame Nadia SAFFOUR, démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 31

SOCOBO AJACCIO

Société par Actions Simplifiée
 Unipersonnelle
 Au capital de 1.569.156,87 euros
 Siège social : Lieu-dit Pernicaggio
 20167 Sarrola-Carcopino
 RCS Ajaccio 380 362 855

Aux termes du PV de l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2016, il a été décidé :

- de mettre fin aux mandats de membres du Comité de Direction de Monsieur Dominique SIALELLI et de Monsieur David DARY.

- de nommer la société GROUPE BOISSONS DE CORSE, Société par Actions Simplifiée sise Casatorra lieudit Arbucetta RN 193 20620 BIGUGLIA, RCS BASTIA 513 732 784, en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Dominique SIALELLI, démissionnaire. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 32

SIMONGIOVANNI MATERIAUX - SIMAT

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 400.000 euros
 Siège social :
 Zone Industrielle du Vazzio
 20090 Ajaccio
 312 300 858 RCS Ajaccio

Suivant décision du 21 juin 2016, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de matériel et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

SERVICE ENVIRONNEMENT INSULAIRE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 1, Av. de La Scala
Lieu-dit Casanova
20224 Calacuccia
RCS Bastia 811 375 377

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 05 septembre 2016, il résulte que :

- PACCIONI Philippe, demeurant 20000 AJACCIO, N° 5, Cité EDF du Vazzino, a été nommé en qualité de président en remplacement de PACCIONI Charles Victor, démissionnaire, à compter du 05 septembre 2016.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 34

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15-09-2016 fait à Ajaccio, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio,

- La société NIELUCCI, SARL au capital de 1.000 Euros, dont le siège est 5, rue Roi de Rome 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS AJACCIO 798 138 897, représentée par sa Gérante Mlle Stéphane SANSONNETTI,

a confié à : La société CORSE SUSHI, SARL au capital de 1.000 Euros, dont le siège est Lieu dit Cavone, Le Belvédère B15 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS AJACCIO 818 639 114, représentée par sa Gérante Mlle Alix GUNDELWEIN, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restauration situé à , rue Roi de Rome 20000 AJACCIO, connu sous le nom de LE CLOS DU ROI" ;

Pour une durée de 2 ans à compter du 15/09/2016 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique,

N° 35

AVIS

La location gérance consentie par acte sous seing privé du 30 Juillet 2007, par M. Marcel TOURNAYRE demeurant Lieudit Bancarillu à 20169 BONIFACIO (RCS AJACCIO 310 616 966), portant sur un fonds de commerce de restauration sis Rue Simon Varsi à BONIFACIO (20169), au profit de la SARL HOTEL RESTAURANT COLOMBA siège social : rue Simon Varsi à 20169 BONIFACIO (RCS AJACCIO 440 473 734), a pris fin du fait de la vente dudit fonds audit locataire gérant, intervenue par acte sous seing privé du 31 Août 2016.

Pour avis.

**ICN : Annonces légales
PROCHAINE PARUTION
07/10/2016 - N° 6634**

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Oletta du 27/09/2016, Mme Nonza Vve Orsini Agnès, demeurant A Leccia, 20232 Oletta a **donné en location gérance** à M. Tusoli Jean, demeurant U Corso, 20232 Oletta, un fonds de commerce de Bar Débit de boissons (Licence IV), à l'enseigne Chez Mathieu, sise et exploité A Leccia, 20232 Oletta, pour une durée de 3 ans à compter du 1er/10/2016, renouvelable par tacite reconduction.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 37

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 19 septembre 2016, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Prosperi Rose Marie, N° Siren 391317641, ayant son siège social 4, Bd Paoli, 20200 Bastia, [Haute-Corse]

Forme : Prosperi Rose Marie
Inscrite au RCS : N° SIREN : 391317641
Activité : Avocate

Date de cessation des paiements : 19 septembre 2016

Juge commissaire : Madame Sbragia, Juge Commissaire titulaire

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 38

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 19 septembre 2016, le Tribunal ordonne la conversion en liquidation judiciaire selon le régime simplifié de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'égard de :

Dominici Pascal Dominique né le 04.05.1967 à San Nicolao ayant son siège social Alzete, L.D Prunete, 20221 Cervione [Haute-Corse]

Forme : Dominici Pascal Dominique
Activité : Auto Ecole

Date de cessation des paiements : 9 Février 2015

Juge commissaire : Madame D. Sbragia, Juge Commissaire titulaire

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 39



1, rue Notre Dames de Lourdes
20200 Bastia

BISCUITERIE L'AUTHENTIQUE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 10.000 €
Siège social :
27 Résidence les Terrasses de Cardo,
20200 Bastia
820 589 067 RCS Bastia

Par acte unanime en date du 20 septembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Mme Davinia DURIANI, demeurant à BASTIA (20200) - 27 Résidence les Terrasses de Cardo, a été nommée liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe de Bastia.

Votre publicité dans l'ICN!

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
j@corse-information.info

N° 40

MAPYE INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 120.000 Euros
Siège social : 20222 Brando
Lieu-Dit Castelluccio, Erbalunga
498 148 485 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions de l'actionnaire unique en date du 15/05/2016, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Madame Marielle DELLA MAGGIORA, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

N° 41

MAPYE INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 120.000 Euros
Siège social : 20222 Brando
Lieu-Dit Castelluccio, Erbalunga
498 148 485 R.C.S. Bastia

Aux termes des décisions de l'actionnaire unique en date du 31/05/2016, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de BASTIA.

A CHEVAL EN CORSE

SARL au capital de 3000,00 Euros
Route de Baracci, Viggianello,
20110 Propriano
477818801 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 17/09/2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/09/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Emmanuel CLINCKX, 57 Forconcello, 20100 Granace et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Emmanuel CLINCKX. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 43

3 CR TEAM

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : Valle di Molini
Albitreccia, 20166 Porticcio (Corse)
517 605 622 RCS Ajaccio

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 8 septembre 2016 la dissolution anticipée de la société à compter du 8 septembre 2016 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Charles, François RONGI-CONI, demeurant à Lieudit Cotone 20117 Eccica Suarella, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Lieudit Cotone 20117 Eccica Suarella.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 44

MN PRODUCTION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 7800 euros
Siège social :
4 Boulevard Daniel Casanova
20000 Ajaccio (Corse)
489 950 857 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 2 septembre 2016 la dissolution anticipée de la société à compter du 2 septembre 2016 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice : Madame Nadine MICHEL, demeurant à AJACCIO [Corse] 2 Rue François Pietri, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO [Corse] 4 Boulevard Daniel Casanova.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.



N° 45



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **Nom et adresses** : Ville d'Ajaccio, Mairie d'Ajaccio, 2 avenue séràfina, BP 412, F - 20304 Ajaccio cedex, Tél : +33495515284, courriel : dajcp@ville-ajaccio.fr, Fax : +33495515240
Code NUTS : FR831

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ajaccio.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.2) **Procédure conjointe**

I.4) **Type de pouvoir adjudicateur** : Autorité régionale ou locale

I.5) **Activité principale** : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) **Etendue du marché**

II.1.1) **Intitulé** : Requalification urbaine du quartier des Salines

Numéro de référence : 2016IA000T006

II.1.2) **Code CPV principal** : 45233000

II.1.3) **Type de marché** : Travaux.

II.1.4) **Description succincte** : Requalification urbaine du quartier des Salines

II.1.6) **Information sur les lots** :

Ce marché est divisé en lots : oui.

II.1.7) **Valeur totale finale du marché (hors TVA)** : 8233317.91 euros

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé** : Voirie et réseaux divers

Lot n° : 1

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)** :

45233000

45231110

45232424

II.2.3) **Lieu d'exécution** :

Code NUTS : FR831

Lieu principal d'exécution : Ajaccio

II.2.4) **Description des prestations** : Voirie et réseaux divers

II.2.5) **Critères d'attribution** :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 60

- Prix / Pondération : 40

II.2.11) **Information sur les options** :

Options : non.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne** :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui.

Identification du projet : FEDER : 3 %

II.2.14) **Informations complémentaires**

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé** : Eclairage public

Lot n° : 2

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)** :

45316110

II.2.3) **Lieu d'exécution** :

Code NUTS : FR831

Lieu principal d'exécution : Ajaccio

II.2.4) **Description des prestations** : Eclairage public

II.2.5) **Critères d'attribution** :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 60

- Prix / Pondération : 40

II.2.11) **Information sur les options** :

Options : non.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne** :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui.

Identification du projet : FEDER : 3 %

II.2.14) **Informations complémentaires**

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé** : Espaces verts

Lot n° : 3

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)** :

45112710

II.2.3) **Lieu d'exécution** :

Code NUTS : FR831

Lieu principal d'exécution : Ajaccio

II.2.4) **Description des prestations** : Espaces verts

II.2.5) **Critères d'attribution** :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 60

- Prix / Pondération : 40

II.2.11) **Information sur les options** :

Options : non.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne** :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui.

Identification du projet : FEDER : 3 %

II.2.14) **Informations complémentaires**

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **Description**

IV.1.1) **Type de procédure** : Ouverte

IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

IV.1.6) **Enchère électronique**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)** :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Publication antérieure concernant le même marché** :

Numéro de l'avis au JO série S : 2016/S016-023372 - Date de publication : 23 janvier 2016

IV.2.8) **Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**

IV.2.9) **Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation**

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 16-048

Lot n° : 1

Intitulé : Requalification urbaine du quartier des Salines - lot 1 (voirie et réseaux divers)

Un marché/lot est attribué : oui.

V.2) **Attribution du marché**

V.2.1) **Date de conclusion du marché** : 28 juillet 2016

V.2.2) **Informations sur les offres** :

Nombre d'offres reçues : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : oui.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Razel bec, Zi de carros - 1ère avenue - bp 664, F - 06513 Carros cedex, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Raffalli tp, Caldaniccia - lieu dit pernicaggio, F - 20167 Sarrola carcopino, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.4) **Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA)** :

Valeur totale du marché/du lot : 7497096.03 euros

V.2.5) **Information sur la sous-traitance** :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : oui.

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA : 405589 euros

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 16-050

Lot n° : 2

Intitulé : Requalification urbaine du quartier des Salines - lot 2 (éclairage public)

Un marché/lot est attribué : oui.

V.2) **Attribution du marché**

V.2.1) **Date de conclusion du marché** : 25 août 2016

V.2.2) **Informations sur les offres** :

Nombre d'offres reçues : 5

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Sas scae, Les jardins de bodiccione, bâtiment c - bld louis campi, F - 20090 Ajaccio, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.4) **Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA)** :

Valeur totale du marché/du lot : 378994.60 euros

V.2.5) **Information sur la sous-traitance** :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 16-051

Lot n° : 3

Intitulé : Requalification urbaine du quartier des Salines - lot 3 (espaces verts)

Un marché/lot est attribué : oui.

V.2) **Attribution du marché**

V.2.1) **Date de conclusion du marché** : 01 septembre 2016

V.2.2) **Informations sur les offres** :

Nombre d'offres reçues : 4

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : oui.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Sarl natura e foresta, Résidence de l'aqueduc, bâtiment b, F - 20167 Mezzavia, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Sarl az paysage, Lieu dit achiosa, F - 20190 Azi-lone, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Sarl corse arrosage, Résidence harmonie, agosta plage, F - 20166 Porticcio, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.4) **Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA)** :

Valeur totale du marché/du lot : 357227.28 euros

V.2.5) **Information sur la sous-traitance** :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) **Informations complémentaires** : FEDER : 3 %

PAPI : 3 %

ETAT : 24 %

CTC : 6 %

CG2A : 7 %

ANRU : 18 %

Budget communal : 39 %

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours** :

Tribunal administratif de Bastia,

Villa Montepiano,

F - 20407 Bastia, Tél : +33 495338866,

courriel : greffe-tabastia@jaradm.fr, Fax : +33495328855

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation** :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Secrétariat général pour les affaires régionales, Place Félix Baret, CS 80001, F - 13282 Marseille,

Tél : +33484354554, Fax : +33 484354460

VI.4.3) **Introduction de recours**

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours** :

Tribunal administratif de Bastia,

Villa Montepiano,

F - 20407 Bastia, Tél : +33 495338866,

courriel : greffe-tabastia@jaradm.fr, Fax : +33495328855

VI.5) **Date d'envoi du présent avis** : 07 septembre 2016



N° 46



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **Nom et adresses** : Ville d'Ajaccio, Mairie d'Ajaccio, 2 avenue séràfini, BP 412, F - 20304 Ajaccio cedex, Tél : +33495515284, courriel : dajcp@ville-ajaccio.fr, Fax : +33495515240

Code NUTS : FR831

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ajaccio.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.2) **Procédure conjointe**

I.4) **Type de pouvoir adjudicateur** : Autorité régionale ou locale

I.5) **Activité principale** : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) **Etendue du marché**

II.1.1) **Intitulé** : Requalification urbaine du quartier des Cannes

II.1.2) **Code CPV principal** : 45233000

II.1.3) **Type de marché** : Travaux.

II.1.4) **Description succincte** : Requalification urbaine du quartier des Cannes

II.1.6) **Information sur les lots** :

Ce marché est divisé en lots : oui.

II.1.7) **Valeur totale finale du marché (hors TVA)** : 6985564,92 euros

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé** : Voirie et réseaux divers

Lot n° : 1

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)** :

45233000

45231110

45232424

II.2.3) **Lieu d'exécution** :

Code NUTS : FR831

Lieu principal d'exécution : Ajaccio

II.2.4) **Description des prestations** : Voirie et réseaux divers

II.2.5) **Critères d'attribution** :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 60

- Prix / Pondération : 40

II.2.11) **Information sur les options** :

Options : non.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne** :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui.

Identification du projet : FEDER : 4 %

II.2.14) **Informations complémentaires**

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé** : Eclairage public

Lot n° : 2

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)** :

45316100

II.2.3) **Lieu d'exécution** :

Code NUTS : FR831

Lieu principal d'exécution : Ajaccio

II.2.4) **Description des prestations** : Eclairage public

II.2.5) **Critères d'attribution** :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 60

- Prix / Pondération : 40

II.2.11) **Information sur les options** :

Options : non.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne** :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui.

Identification du projet : FEDER : 4 %

II.2.14) **Informations complémentaires**

II.2) **Description**

II.2.1) **Intitulé** : Espaces verts

Lot n° : 3

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)** :

45112710

II.2.3) **Lieu d'exécution** :

Code NUTS : FR831

Lieu principal d'exécution : Ajaccio

II.2.4) **Description des prestations** : Espaces verts

II.2.5) **Critères d'attribution** :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 60

- Prix / Pondération : 40

II.2.11) **Information sur les options** :

Options : non.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne** :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui.

Identification du projet : FEDER : 4 %

II.2.14) **Informations complémentaires**

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **Description**

IV.1.1) **Type de procédure** : Ouverte

IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

IV.1.6) **Enchère électronique**

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)** :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.1) **Publication antérieure concernant le même marché** :

Numéro de l'avis au JO série S : 2016/S016-023400 - **Date de publication** : 23 janvier 2016

IV.2.8) **Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**

IV.2.9) **Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation**

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 16-049

Lot n° : 1

Intitulé : Voirie et réseaux divers

Un marché/lot est attribué : oui.

V.2) **Attribution du marché**

V.2.1) **Date de conclusion du marché** : 28 juillet 2016

V.2.2) **Informations sur les offres** :

Nombre d'offres reçues : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : oui.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Razel bec, Zi de carros - 1ère avenue - bp 664, F - 06513 Carros cedex, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Raffalli tp, Caldaniccia - lieu dit pernicaggio, F - 20167 Sarrola carcopino, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.4) **Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA)** :

Valeur totale du marché/du lot : 6383746,49 euros

V.2.5) **Information sur la sous-traitance** :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : oui.

Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée :

Valeur hors TVA : 306763 euros

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 16-053

Lot n° : 2

Intitulé : Eclairage public

Un marché/lot est attribué : oui.

V.2) **Attribution du marché**

V.2.1) **Date de conclusion du marché** : 25 août 2016

V.2.2) **Informations sur les offres** :

Nombre d'offres reçues : 5

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non.

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Sas scae, Les jardins de bodiccione, bâtiment c - bld louis campi, F - 20090 Ajaccio, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.4) **Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA)** :

Valeur totale du marché/du lot : 168986,35 euros

V.2.5) **Information sur la sous-traitance** :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Marché n° : 16-054

Lot n° : 3

Intitulé : Espaces verts

Un marché/lot est attribué : oui.

V.2) **Attribution du marché**

V.2.1) **Date de conclusion du marché** : 14 septembre 2016

V.2.2) **Informations sur les offres** :

Nombre d'offres reçues : 4

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) **Nom et adresse du titulaire** : Poggi Dominique entreprise, Lieu dit a Bottacina, Colombina, F-20129 Bastelicaccia, code NUTS : FR831

Le titulaire est une PME : non.

V.2.4) **Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA)** :

Valeur totale du marché/du lot : 432832,08 euros

V.2.5) **Information sur la sous-traitance** :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) **Informations complémentaires** : FEDER : 4 %

PAPI : 4 %

ETAT : 29 %

CTC : 16 %

CG2A : 10 %

ANRU : 27 %

Budget communal : 10 %

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours** :

Tribunal administratif de Bastia,

Villa Montepiano,

F - 20407 Bastia, Tél : +33495338866,

courriel : greffe-tabastia@jaradm.fr,

Fax : +33495328855

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation** :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Secrétariat général pour les affaires régionales, Place Félix Baret, CS 80001, F - 13282 Marseille,

Tél : +33484354554, Fax : +33484354460

VI.4.3) **Introduction de recours**

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours** :

Tribunal administratif de Bastia,

Villa Montepiano,

F - 20407 Bastia, Tél : +33495338866,

courriel : greffe-tabastia@jaradm.fr,

Fax : +33495328855

VI.5) **Date d'envoi du présent avis** : 16 septembre 2016



AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE

ENTITÉ ADJUDICATRICE MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

CCI2B/DC/2016.087

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour les services relatifs à l'évacuation et à la gestion des Déchets Industriels Banals du Port de Commerce de Bastia

Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 3 fois

Lieux de livraison : Port de Bastia.

Nomenclature Européenne CPV : 90 51 30 00 - 6 / Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux

Caractéristiques principales :

Il s'agit de mettre à disposition de la CCIT de Bastia et de la Haute-Corse - Port de Commerce de Bastia, un contenant de 15m³, de réaliser l'enlèvement de ce dernier, de trier les D.I.B. sur son aire de pré-stockage agréée et d'évacuer les D.I.B. en décharge autorisée.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre : L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 12, 26, 331.1°, 74, 78I, al.3, 78 II., et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 74 al. 4 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.1 du décret sus indiqué.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

* Montant minimum annuel : 10.000 € HT/an

* Montant maximum annuel : 50.000 € HT/an

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210 - 20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSÉ AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RÉCEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager. .../...

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 10 octobre 2016 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, des compétences et moyens professionnels, de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, ci-après :

1. Prix : 70%

2. Valeur technique définie dans un mémoire technique présentant les moyens humains/matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations et la méthode de traitement des déchets proposée : 30%

Durée de validité des offres : 6 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2016.087

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66/Fax : 04. 95.54.44.96

Renseignements techniques :

Port de Bastia

Tél : 04.95.54.25.19/Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 21 septembre 2016

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 septembre 2016

N° 48



AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des achats publics

Service des marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino

BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : AOOAP2016-078

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Location, installation et maintenance de photocopieurs multifonctions

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

35% Valeur Technique

20% Assistance Technique

10% Protection de l'Environnement

35% Prix

Remise des offres : 25/10/16 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 23/09/2016

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

**PROCÉDURE ADAPTÉE
(MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT)**

CCI2B/DC/2016.090

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur/Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux de création d'une zone délimitée pour la base de la sécurité civile de l'aéroport de Bastia-Poretta

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia-Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV :

Lot 1 : 45112100-6/Travaux de creusement de tranchées

Lot 2 : 45231112-3/Installation de réseau de conduites

Lot 3 : 4534000-2/Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de travaux de génie civil pour la mise en oeuvre de réseaux secs et gros oeuvre (lot 1), la création d'un réseau courant faible/courant fort entre le PARIF et la ZD ainsi qu'un réseau redondant entre la caserne SSLIA et le bâtiment du pélicandrome (lot 2) la réfection des clôtures périmétriques métalliques (lot 3). Ces travaux sont destinés à la création d'une zone délimitée pour la base de la sécurité civile de l'aéroport de Bastia Poretta.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12, 27 et 34.11°b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de passer le marché en lots séparés, la présente procédure regroupe 3 lots :

* **Lot n°1 :** Travaux de génie civil pour la mise en oeuvre de réseaux secs de l'aéroport de Bastia-Poretta ;

* **Lot n°2 :** Courants forts - Courants faibles ;

* **Lot n°3 :** Clôtures.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts aux sections : 131

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées : Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 2.10
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisant des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 17 octobre 2016 à 10 heures .../...

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * des garanties et de la capacité économique et financière,
- * des capacités techniques et professionnelles du candidat,
- * de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT

DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération pour chaque lot :

- * Prix : 70%
- * Valeur technique : 30%

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- Moyens humains et matériels dédiés au chantier ;
- Description de la méthodologie adoptée pour la continuité d'exploitation ;
- Indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants.
- Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation ;
- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier.

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2016.090

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/ Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité - Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique
Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia
Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.36
Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 26 septembre 2016



AVIS DE MARCHÉ

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO - Hameau de Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32/Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>
courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) - Accord cadre à bons de commande mono attributaire.

3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Travaux sur la voirie Communale d'une durée initiale d'une année renouvelable 1 fois.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno
Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32
Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres peuvent être adressées ou remises soit sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, soit déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 28 Octobre 2016 - 12 h 00.

9 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : 26 Septembre 2016.

Le Maire, Michel ROSSI.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 51

Par jugement en date du 20/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Entreprise Natali Bruno [SARL]
Centre Commercial de Ficabruna
20620 Biguglia

Activité : Travaux de couverture et d'étanchéité

RCS Bastia : B 503 712 648, 2008 B 180

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 52

Par jugement en date du 20/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Ait Oukarou Jawad, Rés. La Nina

Avenue de la Libération, 20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale - gros oeuvre de bâtiment - rénovation

RM : 528 157 746 [635.10.2B]

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

N° 53

Par jugement en date du 20/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Cherruau David Pierre Serge

785, Route Canonica

C/O Mme Chatelet Pierrette

Passage à Niveau, 20290 Lucciana

Activité : Maréchalier

RM : 501 149 496 [562.07.2B]

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur : Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 54

Par jugement en date du 20/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Verger Bouhadjar Lahouaria

Avenue du 9 Septembre

"Le Gourmet", 20240 Ghisonaccia

Activité : Restaurant [GR] Plats à emporter

RCS Bastia : A 523 771 921, 2010 A 220

Date de cessation des paiements :

20/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 55

Par jugement en date du 20/09/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

L'Hasbellaoui Rabah

40, rue César Campinchi

20200 Bastia

Activité : Projection et rénovation de façades

RM N°488 590 027 [467.14.2B]

Date de cessation des paiements :

20/09/2016

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Jean-Pierre Navari

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel

850, Rue Etienne Lenoir

BP 89068

30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés

N° 56

PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA CORSE DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Régularisation de la plateforme aéroportuaire de Figari et des travaux d'aménagement prévus en phase 1 par la Collectivité Territoriale de Corse.

1ère parution,

Le public est informé qu'une enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau en application des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement sera ouverte. Le projet prévoit notamment la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et usée, de renforcer la piste, d'agrandir une zone de stockage de matériaux et de raccorder la bretelle « aviation générale » à la piste.

Siège de l'enquête : Mairie de Figari

Durée de l'enquête : 34 jours consécutifs, du mercredi 19 octobre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus.

Jours et heures de consultation du dossier d'enquête avec possibilité d'inscrire les observations sur le registre d'enquête : du mercredi 19 octobre au lundi 21 novembre 2016 (sauf les mardis après-midi, les samedis, les dimanches) en mairie de Figari.

Commissaire enquêteur : M. Gilles ROPERS suppléé par Mme Catherine FERRARI.

Le public peut adresser ses observations par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Figari - place des Magnolias, 20114 Figari - avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer directement au siège de l'enquête aux dates et jours suivants :

- le mercredi 19 octobre 2016 de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

- le lundi 31 octobre 2016 de 15h00 à 17h00

- le lundi 21 novembre 2016 de 09h00 à 12h00

Il pourra être pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur en mairie de Figari.

N° 57

C.A.N.I.C.O

Coopérative Agricole d'Approvisionnement
du Nord de l'île et de la Côte Orientale

Casamozza - BP 1 - 20290 Lucciana

Siret 783 037 476 00026 - APE 515 L - Agrément 2019

Tél : 04.95.38.36.36 - Fax : 04.95.38.30.36 - si.canico@wanadoo.fr

Casamozza, le 26 septembre 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CANICO qui se tiendra à l'hôtel Restaurant « Chez Walter » le :

Mardi 25 octobre 2016 à 18 h 00

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Examen des comptes de l'Exercice 2015,
- Rapport du Commissaire aux Comptes Général et Spécial,
- Affectation des résultats,
- Constatation de la variation du Capital Social,
- Quitus aux Administrateurs,
- Renouvellement du tiers des Administrateurs :

PEPE Augustin - BARCELO Daniel - GUIDONI Nicolas - ALBERTINI Isidore

N.B. : Tout Coopérateur peut demander à examiner aux bureaux de la Coopérative à CASAMOZZA, les comptes de l'Exercice 2015 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Président, M. PEPE Augustin.

Fontaine à eau de source Corse



FUNTANA CORSA
(Haute Corse)
☎ 04.95.30.94.39
Fax : 04.95.30.94.52
Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)
20090 AJACCIO
☎ 04.95.10.79.31
Fax : 04.95.22 68.04
Courriel : sodifo@wanadoo.fr

N° 58

Cabinet Bartoli

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée [E.U.R.L.]
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : « Imm. Le Mozart,
Av Maréchal Lyautey »
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/07/2016 il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée [E.U.R.L.] présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CABINET BARTOLI

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée [E.U.R.L.]

Capital : 1.000 Euros, 100 parts de 10 Euros entièrement souscrites, et libérées.

Siège : « Immeuble le Mozart, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio »

Objet : Exercice de la profession d'expert-comptable.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Gérant : M. Sébastien BARTOLI, né le 26 décembre 1982 à Ajaccio [2A], demeurant 19 Bvd Madame Mère - 20000 AJACCIO, est désigné statutairement gérant.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le Gérant.

N° 59

SARL CASA MAIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.400,00 €
Siège social : La Tour Génoise
Porto - 20150 Ota
RCS Ajaccio N° B 482 118 965

L'assemblée générale extraordinaire en date du 31 Aout 2016 a constaté la démission de Madame CINOTTI Marie Thérèse aux fonctions de cogérante, à compter du 1er septembre 2016.

Pour avis,

N° 60

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 84, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 23 AU 29 SEPTEMBRE 2016, n°6632 Concernant :

« La Location gérance entre LA SOCIETE SARL LA BOULE BLANCHE ET Monsieur Mohamed BENKORTBI »

Il fallait lire : " Il a été Omis ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT ROUTE DE BONIFACIO, 20137 PORTO-VECCHIO "

N° 61

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 75, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 01 au 07 juillet 2016, n° 6620, Concernant : « LA SARLU SUD CONSTRUCTION MACONNERIE »

Il fallait lire : « Madame LOPES DE CARVALHO Patricia ». Et non : « Madame LAGINHA DE CARVALHO Patricia », comme écrit par erreur.

N° 62

BENOITE DANESI

Société Civile Immobilière
Au capital de 177.395 euros
Siège social :
6 Boulevard Benoîte Danesi
20200 Bastia
449 430 990 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2016 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 208.700 euros à 177.395 euros par rachat et annulation de 75 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Le capital de fondation est fixé à 208.700 euros.

Il est divisé en 500 parts sociales de 417,40 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

*** Nouvelle mention :**

Le capital est fixé à cent soixante dix sept mille trois cent quatre vingt quinze euros.

Il est divisé en 425 parts sociales de 417,40 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 425 parts, Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 63

« KIVITI »

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Capital : 5000 Euros
Siège social : Ajaccio 20000
10, rue Bonaparte
R.C.S. : Ajaccio B 822 270 757

Suivant décision de l'associée unique en date du 26 septembre 2016, l'objet de la Société a été étendu à l'alimentation générale.

Les Statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Présidente.

N° 66

SARL LA BOUCHERIE DU VILLAGE

SARL au capital de 2.000 €
Casale Vincentelli E382
20226 Belgodère
RCS de Bastia : 803.204.882

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2016, il résulte que la collectivité des associés a décidé la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à cette résolution sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

N° 65

BRITIX SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 9, Route de Conca
20135 Conca
790 985 469 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 66

SARL ANTONAX

RCS Ajaccio 489 550 046

CLÔTURE DE DISSOLUTION PAR LIQUIDATION AMIABLE

Suivant PV de l'AGE du 31 aout 2016, enregistré le 21/09/2016 au SIE d'AJACCIO - Bordereau n° 2016/602 Case 3 il a été constaté la clôture de la liquidation de la SARL ANTONAX, l'approbation des comptes, le quitus au liquidateur et la décharge de son mandat.

La société sera radiée du RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le liquidateur.

N° 67

CMD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Rce de Montesorio,
Tour 3, 20600 Bastia
819 347 204 RCS Bastia

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 7 septembre 2016, enregistré au Service des Impôts de Bastia le 19 septembre 2016, bordereau n°2016/607, case n°2. Madame Marjorie Guignon demeurant Résidence de Montesorio, Tour 3, 20600 BASTIA.

A CEDE :

A la Société CMD, Société par Actions Simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est Résidence Montesorio, Tour 3, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 819 347 204 RCS BASTIA. Représentée par Mme Marjorie Guignon, un fonds de commerce de l'activité de soins esthétiques et cosmétiques ainsi que la vente de produits cosmétiques sis et exploité Immeuble Le Libecciu, RN 193, 20620 Biguglia, moyennant le prix de 40.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 7 septembre 2016.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds cédé pour la validité et pour toutes correspondances, au cabinet de GECL, 2 boulevard Paoli. 20200 BASTIA

Pour avis,

N° 68

AVIS

Avis de changement de nom patronymique Madame MORGUE (Patricia Marie Pierrette), née le 25 MARS 1964 à BASTIA (Haute Corse), demeurant RES U BENI STA BAT E, AV GEORGES POMPIDOU, 20137 PORTO VECCHIO, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique, celui de LUCIANI afin de s'appeler à l'avenir : MORGUE LUCIANI.

Pour avis,

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

ICN Informateur Corse Nouvelle est habilité par arrêtés des Préfets de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse pour la publication en 2016 des Annonces Judiciaires et Légales pour ces deux départements.

Le tarif d'insertion des dites annonces pour l'année 2016 est fixé en application de la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 et des textes subséquents par arrêté conjoint du Ministre de la Culture et de la Communication et du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique en date du 18 décembre 2015, publié au JO de la République Française le 27 décembre 2015.

En application du dit arrêté, le tarif à la ligne (pour les départements Corses) est fixé à 4,12 € hors taxes la ligne, soit 1,80 € hors taxes le millimètre colonne.

Toutes informations sur l'application des arrêtés préfectoraux peuvent être sollicitées auprès de l'administration d'**ICN Informateur Corse Nouvelle** au 04 95 32 89 90 et du service annonces légales au 04 95 32 89 92.

ICN Informateur Corse Nouvelle - Annonces légales - 1, rue Miot 20200 BASTIA (1^{er} étage)
Tél. 04 95 32 89 92 et 04 95 32 04 40 - Email : al@informateurcorse.com - Télécopie 04 95 32 02 38



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



20 M€ du PEI au profit des TPE corses ... C'est ce qu'a obtenu l'Adec suite à sa mobilisation avec l'ensemble des socioprofessionnels lors des Assises des TPE.

Les chiffres de la semaine

6500 visiteurs pour la première édition du Salon du bien-être organisée au Palais des congrès d'Ajaccio du 23 au 25 septembre par la CCI d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud.

Les chiffres de la semaine

1,1 M€ pour la rénovation de l'internat du lycée agricole de Sratène. Après appel d'offres lancé par la CTC au printemps, un maître d'œuvre a été désigné pour la réalisation du chantier, en 2017.

Les chiffres de la semaine

ISULA SURELLE De la vieille école...

Elaboré par l'association Cittadinanzattiva, le 14e rapport consacré à la sécurité, la qualité et l'accessibilité des établissements scolaires italiens a été dernièrement présenté à Rome. Vétusté des édifices, risque en cas de séisme, consommation énergétique, aménagements pour l'accessibilité sont parmi les critères examinés, pour chaque région. Premier constat : les bâtiments scolaires italiens sont vieux : 32% seulement ont été construits après 1976, 39% l'ont été entre 1945 et 1975. En Sardaigne, 46% des édifices scolaires datent d'avant 1975, dont 19% ont plus de 55 ans. Les provinces où le taux de vétusté est le plus important sont celles de Nuoro (70% des établissements ont plus de 40 ans), Medio Campidano (60%), Ogliastra (59%), Carbonia-Iglesias (56%) et Sassari (52%). En termes d'aléas sismiques, l'île, qui n'est pas concernée, à la différence de la Sicile, peut se prévaloir sans difficulté d'un risque zéro. Côté risque inondation, la région autonome pointe 17^e sur 19 régions pour le nombre d'écoles exposées : 67, ce qui est déjà trop mais semble infime comparé aux 1617 bâtiments recensés en Campanie. En revanche, ça se gâte concernant les certifications : 42,94% des bâtiments scolaires sardes n'ont pas obtenu une déclaration de conformité aux normes de sécurité et d'hygiène. Et 35% ne disposent pas d'un document d'évaluation des risques ni d'un plan d'urgence. Mais l'île a aussi droit à ses bonnes notes : en matière d'énergie, avec 75% des bâtiments scolaires dotés de panneaux solaires, elle se classe deuxième derrière le Val d'Aoste, loin devant la Calabre, l'Emilie-Romagne, la Toscane et la Sicile. En matière d'accessibilité, elle affiche par ailleurs un taux d'aménagements spéciaux de 76%. ■

Sources : Sardinia Post, L'Unione Sarda

L'IMAGE DE LA SEMAINE



HAUT

Le 27 septembre, la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale a adopté à la majorité les amendements à la loi montagne proposé par les élus corses qui visent à conférer à la Corse le statut d'île-montagne. Avec en corollaire la reconnaissance de particularités insulaires, notamment via la mise en œuvre des politiques publiques adaptées. Le vote définitif de l'Assemblée Nationale doit intervenir d'ici la fin de l'année.

BAS

Ça n'aura pas été « mieux » bien longtemps... Fin août 2016, en Corse, le nombre de demandeurs d'emploi dans les catégories A, B et C est reparti à la hausse. En Corse (+1,7% sur un mois et +1,2% sur trois mois) comme sur l'ensemble de la France métropolitaine (+1,4% sur un mois et +1,7% sur trois mois). L'évolution sur un mois du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a été de +1,3% en Haute-Corse et +2,4% en Corse-du-Sud.

FRAGILE

Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ? Rien. Du moins en Corse, à en croire le classement du bien-être par régions établi par le site movehub. L'île s'y classe dernière pour les critères de l'emploi, du revenu disponible, de l'éducation et avant-dernière pour le critère du logement... Mais première en termes de satisfaction de vie. Rhô ben oui, mais quand on a le soleil, on s'plaint pas, hein...

IL FALLAIT LE DIRE « Ce résultat, nettement moins favorable que ceux des mois précédents, peut s'expliquer notamment par les difficultés rencontrées dans certains secteurs d'activité particulièrement affectés par les attentats de juillet »

a déclaré Myriam El Khomri le 26 septembre, commentant les chiffres de Pôle emploi pour août : 76100 chômeurs A, B et C supplémentaires soit la plus importante hausse du quinquennat. Ce qui, à tout le moins, n'aura pas été affecté par les attentats, c'est la propension de l'actuel gouvernement à produire de pauvres euphémismes et à se réfugier derrière des explications en bois.

GESTION DES EAUX

Le défi du siècle pour la Corse



Présenté lors de la réunion du comité de bassin, le 21 septembre à Corte, le rapport de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse indique un bon état global des rivières et nappes d'eau souterraines de Corse. Toutefois, il reste beaucoup à faire.

Xavier Luciani, président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, prône une réflexion révolutionnaire afin de préserver ce qui, plus qu'une ressource, est une richesse commune.

Propos recueillis par Timothy Leoncini

Quels sont pour vous les défis à venir en terme de gestion des eaux ?

Je citerai simplement la grande décision prise à la fin de cette réunion : nous avons choisi d'entériner, sous l'égide du comité de bassin de Corse, un plan d'adaptation au changement climatique. Ce défi environnemental du XXI^e siècle va de pair avec la gestion de l'eau. Cela va nécessiter la mobilisation de tous les partenaires du comité de bassin. La ressource étant épuisable, il faut donc avoir une réflexion révolutionnaire, et changer les comportements. Nous avons mis en place le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour 2017-2021, l'objectif est de conserver voire d'améliorer l'état des masses d'eau superficielles et supérieures. On doit impulser une action sur les structures à construire à l'échelle de la commune : gestion de l'eau et assainissement, mais aussi des ouvrages comme les barrages hydraulique. Un message très fort devra aussi être porté aux agriculteur pour les inviter à passer à une agriculture dite bio. Bien entendu

les communes auront la compétence de faire ces efforts conséquent, pour la gestion de leurs eaux, le tout porté par des aides de la CTC et des autres partenaire de l'agence de l'eau et bien sûr l'action du Programme d'investissement exceptionnel.

Qu'en est-il de l'eau virtuelle, liée à la production de biens de consommation ?

Cela dépasse le cadre du thème de cette réunion, mais c'est une vision qui participe justement à l'ensemble. On ne peut pas dire demain qu'il faut gérer mieux l'eau de la Corse et déléguer la gestion environnementale, qui est pour moi LE défi du XXI^e siècle pour la Corse. Déjà, en termes de gestion des déchets, le plan adopté par l'Assemblée de Corse tend vers le recyclage, avec le développement du tri sélectif pour atteindre les 60% de déchets triés dans les années à venir, sachant que des régions italiennes de plusieurs millions d'habitants sont à 80%. Ça

AU FIL DU RAPPORT

Photo Timothy Leoncini



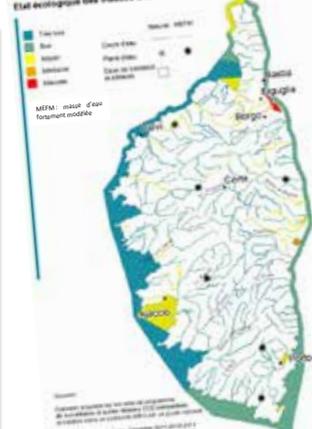
1 UN BON ETAT DES EAUX

1.1 DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES MAJORITAIREMENT EN BON ETAT

En 2015, 83% des masses d'eau superficielles sont en bon ou très bon état écologique et 93% des masses d'eau souterraine sont en bon état quantitatif. Seule la masse d'eau souterraine des alluvions de la plaine de la Marina Casinca est en état médiocre.

Pour ce qui concerne l'état chimique, le bassin de Corse est très peu affecté par la pollution par les substances chimiques. Sauf les 4 masses d'eau de transition (lagunes) et 2 masses d'eau côtière, toutes les masses d'eau sont en bon état chimique, mais la vigilance reste nécessaire.

Etat écologique des masses d'eau superficielles



Le constat posé par Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse n'est pas alarmiste. En effet, 83 % des rivières, plans d'eau et eaux côtières présentent un bon état écologique (contre 52% pour le bassin Rhône-Méditerranée), tandis que 93% des eaux souterraines ont un bon état quantitatif. De plus, 38% des eaux superficielles sont en très bon état (contre une moyenne nationale qui était de moins de 1% en 2015), et 10% seulement des eaux littorales sont dans un état moyen. Stable depuis 2009, la qualité des eaux corses est donc jugée «exemplaire», du fait de la «politique volontariste de mise aux normes des équipements d'assainissement fortement soutenue» menée par l'Agence de l'eau, les départements, l'État et la CTC. Pourtant, il reste encore du chemin à faire. Tant en termes d'économie, de gestion des eaux usées que de protections des lagunes littorales qui, toutes, sont dégradées : l'état écologique de l'étang de Biguglia est «mauvais», celui des étangs de Palu et d'Urbino «médiocre», celui de l'étang de Diana «moyen» et, précise le rapport, «le bon état chimique n'est pas atteint en raison de la présence de pesticides issus des activités agricoles». Principales causes de dégradation des eaux en Corse : les pollutions domestiques, les dégradations physiques des rivières et les prélèvements d'eau. Autre fait préoccupant, depuis 10 ans, les moyennes interannuelles des débits des cours d'eau sont en baisse et l'évolution du climat «va accentuer la fragilité» de ceux «qui souffrent déjà parfois d'un excès de prélèvement d'eau». Pour la période 2016-2021, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) fixe l'objectif de passer de 82 % à 98 % de masses d'eau superficielle en bon état ou bon potentiel écologique, et de 93% à 100% de masses d'eau souterraine en bon état quantitatif. Il s'agira, aussi, d'économiser l'eau pour anticiper les effets du changement climatique, de terminer la mise à niveau des équipements d'assainissement des communes et de restaurer la continuité écologique dans les cours d'eau. Un programme de mesures estimé à 79,3 M€ sur 6 ans (soit 13,2 M€/an) identifie les actions à engager. Un plan de bassin d'adaptation au changement climatique sera élaboré. En 2017, les Assises de la Biodiversité seront organisées en Corse et Gilles Simeoni, président de droit du comité de bassin, a confirmé au ministre de l'Environnement, la volonté de la CTC que, de par la spécificité géographique comme institutionnelle de l'île, y soit créé un unique «Comité de l'eau et de la biodiversité», fusionnant l'actuel comité de bassin et le comité régional de la biodiversité prévu par la loi sur la reconquête de la biodiversité publiée au Journal officiel du 9 août dernier. ■ EM & TL

permet d'augmenter le réflexe citoyen et de l'impliquer dans l'enjeu environnemental global, le tout rejoignant aussi la problématique de l'eau.

Vous avez déclaré durant la réunion que «l'on ne peut pas laisser débarquer 3 millions de touristes sans consigne», pouvez-vous développer?

Dans un pays qui prétend au développement de l'économie touristique, il va falloir réfléchir à la ressource, à son stockage, sa gestion. Prévoir d'autres ouvrages, d'autres barrages et surtout l'interconnexion : ne plus rendre certaines régions dépendantes, en déficit. Très important aussi, il nous faut une révolution culturelle en ce qui concerne notre regard à l'eau. D'où l'intérêt de créer un comité de l'eau et de la biodiversité qui fusionnerait comité de bassin et comité régional de la biodiversité. On a besoin en Corse de ce mode de gouvernance particulier, pour répondre à nos spécificités et surtout, les conserver. Il faut aussi

que l'on soit représentés au niveau de l'Etat. Avec ce comité que nous mettons en place, on ne peut pas rester hors jeu.

Dans un contexte de réchauffement climatique, diriez-vous que l'eau est presque de l'or... bleu?

Disons que, pour citer l'académicien Hubert Reeves, à l'échelle cosmique l'eau est plus rare que l'or. Il est évident que nous devons anticiper certains problèmes que l'on constate déjà dans le sud. Le problème corse, c'est le stockage dû au manque d'équipement. Nous avons 25 fois moins de capacité de stockage que les Sardes : 100 millions de mètres cubes stockés contre 2 milliards et demi en Sardaigne. Paradoxe lorsque l'on sait que l'on reçoit environs 8 milliards de mètres cube d'eau de précipitation par an, d'où l'intérêt de construire des cuves. Il nous faut mener une réflexion commune entre l'agriculture, le tourisme et la gestion de l'eau, pour améliorer l'utilisation de cette dernière. ■

Le CRDP s'est mis au vert... Vive le Canopé !

C'est officiel, depuis le 21 septembre, le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) est devenu le Canopé académie de Corse.

La nouveauté, cela dit, ne réside pas dans un simple changement d'appellation.



Photos DR

« **C**e qui change profondément, c'est le rapport à la communauté éducative qui évolue vers une proximité encore accrue, explique Brigitte Requier, directrice académique du Canopé de Corse. Nos deux médiathèques vont devenir des ateliers Canopé: outre les prêts, elles offriront des espaces de création, de formation et de collaboration où les enseignants qui ont un projet [se lancer dans l'utilisation de nos ressources sur tablette ou développer une application avec leur classe, par exemple] pourront trouver un accompagnement pratique. » L'évolution concerne aussi l'activité de production, avec une offre éditoriale et numérique repensée. Depuis la création du CRDP en 1977, le Canopé a édité 306 ouvrages, à la fois ancrés dans les réalités régionales et conformes aux programmes nationaux obligatoires, et s'est employé à répondre aux besoins qui ont émergé à mesure que se développaient l'enseignement de la langue et la culture corses et l'enseignement bilingue. Cette mission, d'autant plus essentielle que « le peu de bénéfiques prévisibles décourageait nécessairement l'initiative privée, largement dominante pour les disciplines plus répandues » s'est traduite par trois types de productions : des manuels d'apprentissage de la langue corse ; des manuels d'enseignement en langue corse de disciplines non linguistiques et des documents d'adaptation des programmes portant les disciplines les plus répandues dans le bilingue [histoire/géo, maths, SVT] et enfin des documents d'appui privilégiant des approches plus ludiques par le biais du conte, du roman... Une production qui repose à la fois sur l'anticipation et l'écoute des besoins de la communauté éducative. Pour les manuels qui concernent l'enseignement de disciplines en langue corse, le Canopé prend l'initiative: « nous traduisons un manuel existant et, précise Brigitte Requier, nous l'adaptions » Ainsi ce manuel de SVT pour les 3^e qui ne se borne pas à la traduction d'un ouvrage en français édité par Hatier mais dont une quinzaine de pages sont consacrées à des problématiques qui touchent directement la Corse. S'agissant de l'enseignement de la langue corse, ce sont plutôt les enseignants qui expriment une attente et « plus qu'un échange, il y a une collaboration. »

Au delà du document imprimé, le Canopé de Corse propose une offre éditoriale diversifiée dans laquelle audiovisuel et numérique tiennent un rôle de plus en plus important. D'où la création, en partenariat avec France 3 Corse Via Stella, de *Tandu in Corsica*, série de 20 modules de 5 minutes chacun, basés sur des images d'archives, destinés aux collégiens et lycéens. Ou la mise en place du portail de ressources Educorsica* qui répond tant à une demande des enseignants, des associations, des élèves et étudiants, qu'à « la volonté

de nos partenaires** qui souhaitent que la langue et la culture corses soient accessibles à tous, au delà de la région ». Livres numérisés, iconographies, fichiers, sons, vidéos y sont consultables et téléchargeables gratuitement, pour un usage non commercial.

Pour mener à bien les projets, une vingtaine de personnes. Enseignants, mais aussi graphistes, développeurs, spécialistes de la langue, de l'archéologie, des arts, de l'audiovisuel... Au delà d'une ressource humaine, une véritable « équipe » au sein de laquelle « conviction et engagement » ne sont pas de vains mots. Du reste, ajoute Brigitte Requier, « au moment de doter les établissements, c'est tout le Canopé qui s'attelle à la préparation des colis ! ».

Autre réalisation récente du Canopé, une exposition consacrée au patrimoine agricole de la Corse, petit plaidoyer en 12 kakémonos pour le maintien d'une biodiversité spécifique en Corse. Présentée dans le salon d'honneur de l'hôtel de la Collectivité territoriale à Ajaccio du 29 septembre au 10 octobre 2016, elle sera ensuite diffusée dans les collèges et lycées insulaires durant toute la saison. ■ EM

*www.educorsica.fr

**Le Rectorat de Corse, la CTC et les Conseils départementaux qui ont participé au financement des productions.





LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

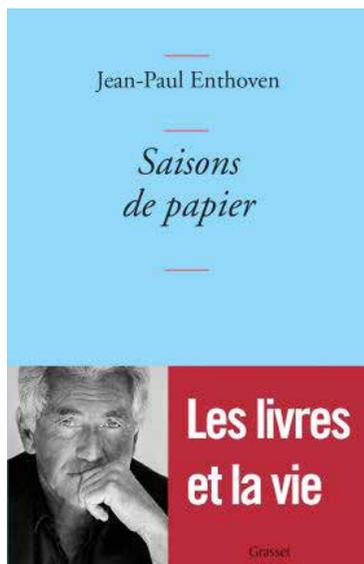
Saisons de papier

J'ai lu ces dernières semaines l'énorme pavé de Jean-Paul Enthoven, plus de 600 pages éditées sous ce titre par la maison Grasset. Un recueil de critiques littéraires, me direz-vous, est-ce si intéressant? Eh bien, assurément, car nous avons affaire ici à quarante ans de comptes-rendus de lectures par un journaliste et écrivain de renom dont l'intime connaissance du milieu littéraire autant que sa haute idée de la littérature apparaissent à chaque page et entraînent sans difficulté son lecteur. Ce sont donc là des reprises de textes anciens déjà publiés: raison pour laquelle l'auteur a cru devoir les réaménager afin d'offrir une meilleure compréhension du contexte de leur époque; et ajouter aussi des éléments de conversations plus récents qui peuvent utilement compléter les portraits proposés; des écrits relatifs à des auteurs publiés par le critique-éditeur lui-même ont été volontairement écartés du recueil par éthique personnelle.

Il reste pourtant du matériau et du meilleur que l'on a organisé, pour éviter un lourd défilé chronologique, en huit denses chapitres intitulés *Dandysmes, Mélancolie, Les grands vivants, La mauvaise réputation, Héroïnes, Amours, amitiés, passions, Leurs figures, Idées, idéologies*. C'est une manière habile de toucher au classique et au moderne à la fois, aux disparus comme aux vivants, à leur génie ou à leurs petites choses, sans le découpage pédagogique habituel, mais en nous tendant comme un miroir subjectif et pertinent qui n'occulte jamais les enthousiasmes ou les exaspérations, ni même les modifications de points de vue à l'épreuve du temps.

Quelques sous-titres brillamment aguicheurs parmi beaucoup d'autres inciteront peut-être le futur lecteur à venir y voir de plus près. Au chapitre 1, par exemple: *Malraux, épistolier farfelu; Jean Cocteau, demi-siècle après J.-C.* Au chapitre 2: *De l'inconvénient d'être Cioran; Schopenhauer s'installe à Biarritz*. Au chapitre 3: *Risible Risj; Alain Robbe-Grillet professeur de lui-même*. Au chapitre 4: *Grandeur et (im)postures de Saint-John-Perse; Simenon, la contre-enquête*. Au chapitre 5: *Relire Sagan; L'ego d'Angot*. Au chapitre 6: *Le sexe surréaliste; La muse adultère de Monsieur Teste*. Au chapitre 7: *Gide, le moi, l'émoi; En visite chez Julien Gracq*. Au chapitre 8: *La folie-Bernanos; Guy Debord tel qu'en lui-même...*

Citer un plus grand nombre d'auteurs traités était impossible. Ces quelques clin d'œil devraient suffire à qui veut picorer dans cette immense revue anthologique et taquine, sérieuse et spirituelle à la fois. Le lecteur confidant ira donc d'un auteur à un autre, d'un ouvrage à un autre, d'anecdote en jugement profond, de fine analyse en utile citation, de trait d'esprit en pointe d'humour, le long d'un chemin de découverte et de plaisir mêlés dédié aux vrais amateurs de littérature. Pour terminer, tant il y aurait encore à dire, on peut admirer un travail, aimer une forme d'érudition, et même les privilèges d'une vie intellectuelle brillante... sans adhérer à toutes les options qui sont développées ici, à tous les partis qui y sont pris, à tous les personnages qui y sont représentés. Car le lecteur, même éloigné du microcosme parisien où règnent les éditions d'aujourd'hui, peut y trouver son miel, entre postures et impostures. Et s'émouvoir peut-être aussi lorsque ce beau recueil ressemble parfois à une sorte de tombeau d'une forme de critique littéraire journalistique, ce que l'auteur suggère d'ailleurs lui-même en avant-propos: «J'ai eu envie soudain de revisiter ces saisons de papier au moment où leur déclin se précipite.» ■



Jean-Paul Enthoven
Saisons de papier
Grasset 2016

AJACCIO

■ MARC BENSIMON

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ ANDA CIOBANU

Jusqu'au 29 septembre. Lazaret Olandini.

☎ 04 95 10 85 15

Anda Ciobanu lie étroitement peinture et psychologie, organisant partout en Europe stages et colloques sur l'art thérapie. Elle présente ici natures mortes fleuries et portraits

■ PATRICK SALDUCCI

Du 6 au 13 octobre. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

Voilà 4 ans, Patrick Salducci a «glissé dans la peinture pour ne plus refaire surface». Sur la toile, il exprime avec humour, l'enchevêtrement haut en couleurs des choses de la vie, les bonheurs comme les coups durs.

■ NORMAN SUR SCÈNE

Le 1^{er} octobre, 20h30. U Palatinu.

☎ 04 95 27 99 10 & palatinu.fr

Après avoir pratiqué le «web man show» en postant des vidéos filmées lui-même depuis sa chambre, Norman se lance sur scène pour son tout premier one-man show. Le public dira s'il fallait ou non qu'il s'en tienne à sa chambre. Jeune public

■ PASSION CINÉMA

Du 1^{er} au 4 octobre. Palais des congrès.

☎ 06 23 98 30 55 & www.cine2000ajaccio.com/

Coup de projo sur la production cinématographique contemporaine, en Iran, au Japon, aux Philippines, en Belgique, en Corse. Du court, du long, des avant-premières, pour tous les publics. Le 1^{er}, de 14h à 18h, Ciné-goûter et de 18h à 23h30, soirée Montagnes. Le 2, à partir de 18h, soirée courts-métrages.

AVAPESSA

■ FORÊTS DANS LA BRUME

Jusqu'au 20 octobre. Jardin botanique fruitier.

☎ 04 95 61 81 91

Photographe depuis 30 ans, Stéphane Guiraud montre ici la forêt telle qu'il l'a vue... et telle qu'il la ressent, en fusionnant des photographies pour créer «un monde plus complexe où l'imaginaire et le réel se confondent sans se contredire».



BASTIA

■ BATTISTELLE

Du 28 septembre au 28 octobre. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

L'exposition présente les gravures de l'illustratrice Marine Rivoal pour Battistelle, ouvrage-jeunesse consacré aux filastrocques de Ghjuvanteramu Rocchi et pour Cui Cui et Trois petits pois, parus aux éditions du Rouergue.

■ CORSICA GENOVESE

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

● ARTE MARE PRÉDIT L'AVENIR

Du 1^{er} au 8 octobre. Théâtre municipal.

☎ 04 95 58 85 50 & www.arte-mare.eu

Pour sa 34^e édition, le festival interroge le futur. Rêverons-nous de moutons électriques ? Mangerons-nous du soleil vert en tartines ? Sans boule de cristal, mais via la création artistique et au travers de projections, expositions, rencontres et débats, des amorces de réponses.

BIGUGLIA

■ VIOLETTES IMPÉRIALES

Le 8 octobre, 15h. Espace culturel Charles Rocchi.

☎ 06 99 84 43 31 & www.espaceculturelbiguglia.com

Violettes Impériales est un film musical sorti en 1952, avec Luis Mariano en vedette et qui n'avait jamais été transposé à la scène. C'est désormais chose faite, avec le ténor Pierrogeri dans le rôle principal, entouré de musiciens, comédiens et danseuses.

BONIFACIO

■ TRA SPERANZA

Du 1^{er} au 15 octobre. Salle du corps de garde.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Marc Ingoglia a commencé à nourrir sa passion pour l'art dans les années 80. Son travail se situe en permanence dans l'expérimentation et fait appel à différentes techniques telles que peinture sur plexiglas ou application de plastique fondu sur panneau bois.



■ I CAMPAGNOLI

Le 6 octobre, 21h30. Eglise St François.

☎ 04 95 73 11 88 & www.bonifacio.fr

Si la structure du groupe s'est modifiée, son répertoire demeure. On pourra ainsi ré-entendre, dans une autre interprétation les titres enregistrés sur l'album Odisseu enregistré en 2014.

CORTE

■ LE PATRIMOINE VIVANT

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ PARIS, LONDRES, PONTE-LECCIA

Jusqu'au 15 octobre. Bibliothèque universitaire.

☎ 04 95 45 02 86 & www.univ-corse.fr

Photographe, Patrick Battini parcourt les espaces habités, interroge les visages témoins, les événements apparents et les vides trompeurs. Au jeu des signes, nulle différence entre ville et village, l'humain laisse toujours signature de son passage, ses constructions, ses abandons.

OLMETO

■ LE CHŒUR D'HOMMES DE SARTÈNE

Le 30 septembre, 19h. Eglise Ste Marie.

☎ 06 11 83 12 11 & www.lacorsedesorigines.com

Fondé en 1995 par Jean-Paul Poletti, ce chœur entend «inscrire la polyphonie méditerranéenne dans l'histoire de la musique classique». Ses chanteurs, de formation classique, donnent un son particulier à la polyphonie traditionnelle.

■ PASSIONE

Le 6 octobre, 18h30. Eglise Ste Marie.

☎ 60 23 89 28 24 & www.lacorsedesorigines.com

Si son travail vocal est profondément enraciné dans le patrimoine musical corse, le groupe, loin de s'enfermer dans un «musée vocal», fait de la tradition la matière première de ses créations.

PIGNA

■ MERIDIANU

Le 4 octobre, 21h. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Pour Jean-Antoine Orticoni, Matthieu Graziani et Jeremy Lohier, faire de la vie d'artiste un métier est le garant d'un travail régulier permettant de proposer des spectacles de qualité.

■ BALAGNA

Le 7 octobre, 21h. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Un chant à la fois simple et vrai, qui tant par ses créations actuelles qu'à travers les chants de la mémoire a valeur de témoignage quant à la richesse du chant polyphonique corse.

PORTO-VECCHIO

■ RACONTE

Jusqu'au 12 octobre. Bastion de France

☎ 04 95 72 18 18

Œuvres de la collection du FRAC : Martine Aballéa, Jean-Laurent Albertini, Eleanor Antin, Mimosa Echard, Agnès Fornells, Alicia Framis, Fabrice Hyber, Bernard Joisten, Kaoru Katayama, Cristina Lucas, Joachim Mogarra, Jean-Paul Pancrazi, Franz West.

PRUNELLI-DI-FIUMORBU

■ LES TALENTS D'UN TERRITOIRE

Du 7 au 9 octobre. Ecole de musique Anima.

☎ 04 95 56 26 67 www.centreculturelanima.fr

Cette exposition photographique résulte d'une initiative de l'Agence de la Santé Rhône Alpes visant à faire entrer la culture dans les hôpitaux et pour laquelle Corinne Chafel et François Giuntini ont réalisé des portraits d'acteurs culturels du Fium'Orbu.

SAINT FLORENT

■ MACHABELA

Le 30 septembre, 21h. Cathédrale du Nebbio.

☎ www.corsica-saintflorent.com

Composé de 5 musiciens et chanteurs de la ville de Gori en Géorgie, cet ensemble permet de mieux comprendre pourquoi l'Unesco a, en 2001, classé les polyphonies et musiques géorgiennes dans le patrimoine oral immatériel de l'humanité.

■ I CAMPAGNOLI

Le 5 octobre, 21h. Cathédrale du Nebbio.

☎ www.corsica-saintflorent.com

Si le groupe a connu des départs, son répertoire reste inchangé et, autour de Guy Calvelli, une nouvelle formation s'est soudée avec la violoniste Isabelle Giannelli, le chanteur et flûtiste Didier Cuenca, et deux jeunes chanteurs, Louis Crispi et Jean-Baptiste Lanfranchi.

Toutes les dates sont données par les organisateurs sous réserve de report et d'annulation



NOS ANCÊTRES...



Batti



VITO, fournisseur officiel du Tour de Corse

2016
TOUR DE CORSE
FIA WORLD RALLY CHAMPIONSHIP



L'essenza aghjustata per a Corsica
Le meilleur choix de carburant en Corse

ULTRA TEC
Advanced Fuel Technology